

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

CRÉATION





### PROGRAMME 131

---

#### CRÉATION

<a href="#">Bilan stratégique du rapport annuel de performances</a>	4
<a href="#">Objectifs et indicateurs de performance</a>	7
<a href="#">Présentation des crédits et des dépenses fiscales</a>	14
<a href="#">Justification au premier euro</a>	21
<a href="#">Opérateurs</a>	48

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Sylviane TARSOT-GILLERY

*Directrice générale de la création artistique*

Responsable du programme n° 131 : Création

**Le programme 131 « Création »** soutient la diversité et le renouvellement de l'offre culturelle à toutes les étapes de la vie d'une œuvre : commande, création, production, diffusion et conservation.

En 2019, l'action de l'État en faveur de la création artistique s'est articulée autour des quatre axes suivants : :

- l'amélioration du soutien à la création et à la diffusion des œuvres ;
- l'accès de tous à la culture et l'irrigation des territoires prioritaires ;
- la conduite de projets d'investissements décisifs ;
- l'accompagnement de la structuration des professions et la pérennisation de l'emploi.

### **L'amélioration du soutien à la création et à la diffusion des œuvres**

La DGCA a poursuivi en 2019 la concertation engagée avec les professionnels du spectacle vivant autour du projet du ministère de porter une politique ambitieuse intégrant les mutations économiques, sociales et technologiques de la création.

Observant les difficultés du système actuel à accompagner les équipes artistiques dans leur projet et à renouveler les bénéficiaires, le Ministère de la culture a souhaité le faire évoluer autour de deux objectifs : simplifier et assouplir les dispositifs existants pour mieux prendre en compte la globalité du projet artistique, et mieux produire les spectacles en prenant en compte les temps de recherche, d'entretien des répertoires ou encore d'action culturelle.

La réforme de la politique des résidences a été amorcée en 2019 autour de trois piliers : donner une plus grande lisibilité du réseau des résidences aux artistes et des possibilités de résidences offertes ; mobiliser les labels pour les résidences territoriales ; coordonner les résidences à l'étranger, en envisageant des mises en réseaux et davantage de complémentarités.

Plusieurs mesures ont été également mises en œuvre en 2019 par l'Office national de diffusion artistique (ONDA) pour améliorer la diffusion des productions sur le territoire et élargir les publics. La nouvelle convention pluriannuelle conclue avec l'ONDA pour la période 2019-2022 porte une attention particulière à la coordination des programmations au niveau local avec les directions régionales des affaires culturelles, ainsi qu'au soutien et à la circulation des artistes et des œuvres ultramarins.

Concernant les **arts visuels**, le ministère a conforté sa politique en faveur de l'art dans l'espace public afin de multiplier les possibilités de rencontre des artistes et de leurs œuvres avec les usagers : valorisation des œuvres existantes, commandes nationales, restauration, poursuite de journées du 1% dans les écoles, partenariats avec les artothèques. 37 entreprises sont désormais signataires de la charte du ministère de la culture « un immeuble, une œuvre », visant à encourager l'installation d'œuvres d'art par les promoteurs immobiliers et des sociétés foncières dans leurs nouvelles constructions. Plus d'une centaine de projets artistiques ont ainsi été réalisés par des commanditaires privés dans le cadre de ce programme. Le dispositif de « résidences en entreprises » a été développé avec 16 nouvelles résidences soutenues en 2019.

Dans le champ des **entreprises de création**, le ministère de la Culture, en lien avec le ministère de l'Économie, a poursuivi son accompagnement des acteurs du design, des métiers d'art et de la mode dans les évolutions et restructurations des secteurs, afin de garantir la diversité et la transmission des savoir-faire. Les premières Assises du

design organisées le 11 décembre 2019 ont permis de mettre en valeur le travail réalisé pendant huit mois par 200 participants et 1200 contributeurs et d'annoncer de nouvelles mesures pour 2020 : création notamment d'un Conseil national du design, création d'une signature/marque pour valoriser le design français à l'international, valorisation des collections de design et intégration du design aux politiques publiques.

Le Parlement de la photographie a été mis en place en 2019 par le ministère de la Culture pour permettre l'échange et le dialogue entre tous les acteurs du monde de la photographie et dégager des recommandations concrètes d'actions, notamment dans le domaine du livre de photographie, du patrimoine photographique, de la profession des photojournalistes et des lieux de diffusion de la création. Un comité national pour le patrimoine photographique a été installé en 2019 pour rendre plus lisible l'action publique dans le domaine de la préservation du patrimoine photographique et mieux accompagner les dons et legs à l'État.

### **L'accès de tous à la culture et l'irrigation des territoires prioritaires**

Au-delà du soutien à la vitalité et à la diversité de la création, les actions du programme 131 « Création » se sont également inscrites dans les priorités gouvernementales en matière d'accès de tous à la culture et d'irrigation culturelle des territoires.

A ce titre, la couverture territoriale a été consolidée en 2019 par la poursuite de la politique de labellisation : dans le domaine du spectacle vivant, avec l'attribution du label « Centre de développement chorégraphique national » (CDCN) au projet Chorège à Falaise (Calvados) et celui de « scène nationale » au Théâtre du Beauvaisis à Beauvais ; douze nouvelles structures ont été labellisées « centres d'art contemporain d'intérêt national » dans le domaine des arts visuels.

En 2019, des crédits supplémentaires ont été délégués dans les DRAC pour la mise en œuvre des contrats de filière régionaux dans le champ des musiques actuelles. Sept contrats de filières ont ainsi été signés et quatre autres sont en cours d'élaboration entre l'État les régions et le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) devenu Centre national de la musique (CNM) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le déploiement de la démarche des « Schémas d'orientation des arts visuels » (SODAVI) s'est poursuivi en 2019 avec 16 SODAVI engagés en métropole et en Outre-mer. Sur l'ensemble du territoire national, le ministère de la culture a ainsi encouragé, dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités, les acteurs du secteur des arts visuels à se réunir afin d'établir ensemble un diagnostic du secteur à l'échelle des territoires, axé sur la professionnalisation et l'économie des artistes.

### **La conduite de projets d'investissements décisifs**

L'année 2019 a été marquée par la constitution du Groupement d'intérêt Public (GIP) « Cité du Théâtre » réunissant les trois établissements publics futurs utilisateurs de la Cité du Théâtre (La Comédie Française, le Théâtre national de l'Odéon et le Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris) et la DGCA. Le GIP « Cité du Théâtre » est désormais chargé d'assurer le suivi des phases d'études et de travaux du projet architectural et de construction en tant que maîtrise d'ouvrage déléguée.

Dans le domaine des arts visuels, le chantier de relocalisation du Centre national des arts plastiques (CNAP) a débuté en 2019 avec les études de maîtrise d'œuvre. Le site de Pantin doit regrouper à terme en un lieu unique le siège de l'établissement ainsi que les réserves abritant les 100 000 œuvres de la collection du CNAP. Une solution de regroupement des réserves du Mobilier national avec celles du CNAP sur le site de Pantin a été intégrée dans le périmètre des études préalables du chantier pour envisager une meilleure optimisation du site et une plus grande mutualisation des équipements techniques.

L'Etat a accompagné également des projets d'investissement structurants en région, notamment dans le cadre des contrats de plan Etat-Région (CPER), telles que la finalisation de la scène nationale de Clermont-Ferrand, la réhabilitation de la SMAC de Tourcoing, le centre régional de la photo à Douchy les Mines. La relocalisation du FRAC

de Clermont-Ferrand, la maison de la danse à Lyon (musée Guimet) ou la rénovation du CCN de Tours ont constitué en 2019 quelques-uns des projets d'investissement notables hors CPER

### L'accompagnement de la structuration des professions et de la pérennisation de l'emploi

Dans le champ du **spectacle vivant**, le ministère a poursuivi ses efforts, en lien avec les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les professionnels, en faveur du développement d'une politique de l'emploi organisée, d'une part, autour de la structuration du secteur et du dialogue social et, d'autre part, autour de l'encouragement au recours à l'emploi pérenne ou, à défaut, à l'allongement de la durée des contrats.

La structuration professionnelle des secteurs de la création artistique s'est renforcée à l'initiative du ministère de la culture par la mise en place du Centre national des professions des arts visuels (CNPAV) qui s'est réuni pour la première fois en 2019. Sur le même format que le CNPS pour le spectacle vivant, cette nouvelle instance de dialogue dédiée aux professionnels des arts visuels a permis d'avancer tout au long de l'année sur plusieurs chantiers concrets : élaboration d'un guide pratique du 1% artistique, fiscalité applicable aux œuvres et aux auteurs des arts visuels, parité, diversité, égalité, accords collectifs et formation professionnelle.

Dans le secteur des **arts visuels**, l'objectif de modernisation du régime de sécurité sociale des artistes auteurs a été poursuivi en 2019. La gestion du recouvrement a été confiée à compter de 2019 à une URSSAF dédiée, sous l'égide de l'ACOSS (gérée auparavant par la Maison des artistes - MDA et l'AGESSA). Les missions de l'AGESSA et de la MDA ont été recentrées sur de nouvelles missions (affiliation, champ du régime, action sociale et accompagnement des démarches pour les auteurs des arts visuels). Cette réforme marque une étape importante dans l'évolution et l'amélioration du régime des artistes-auteurs en préservant ses spécificités.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Inciter à l'innovation et à la diversité de la création</b>
INDICATEUR 1.1	Place de la création dans la programmation des structures de production subventionnées
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Donner des bases économiques et professionnelles solides à la création</b>
INDICATEUR 2.1	Équilibre financier des opérateurs
INDICATEUR 2.2	Promotion de l'emploi artistique
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire</b>
INDICATEUR 3.1	Fréquentation des lieux subventionnés
<b>OBJECTIF 4</b>	<b>Diffuser davantage les œuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger</b>
INDICATEUR 4.1	Effort de diffusion territoriale
INDICATEUR 4.2	Intensité de représentation et de diffusion des spectacles

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1

Inciter à l'innovation et à la diversité de la création

#### INDICATEUR 1.1

Place de la création dans la programmation des structures de production subventionnées

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de la création par rapport au nombre de fauteuils mis en vente	%	43	44	>41	>41	45	>41

#### Commentaires techniques

Sources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Comédie Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Théâtre national de Chaillot) et enquête « Ethnos » auprès des centres dramatiques nationaux (CDN).

Mode de calcul :

N1/N2 en % où :

- N1 = Nombre de fauteuils mis à la vente dans le cadre de la programmation de créations au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n. On entend par création une première présentation au public français d'une œuvre ou une nouvelle production d'une œuvre créée antérieurement.
- N2 = Nombre total de fauteuils mis à la vente au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n pour les opérateurs du spectacle vivant, saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et année civile n-1 pour les Centres Dramatiques Nationaux.

Les données sont calculées sur trois saisons antérieures (ici, 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019), à l'exception des Centres Dramatiques Nationaux dont les données sont recueillies sur les saisons 2016/2017, 2017/2018 et l'année civile 2018, du fait du changement de logiciel de collecte des données.

#### ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur présenté permet de mesurer la part de la création dans la programmation des opérateurs et structures subventionnées du spectacle vivant.

Le taux de création dans les structures de production du spectacle vivant progresse de 1 point par rapport à 2018 pour s'établir à 45 % des places mises à la vente. La cible est ainsi largement atteinte pour la troisième année consécutive (> 41 %). Ce bon résultat traduit l'importance et la cohérence des objectifs assignés aux dirigeants d'établissements publics de spectacle vivant dans le cadre de leur lettre de mission.

Le taux de création des trois dernières saisons des institutions dites de répertoire (Comédie française et Opéra national de Paris) est en hausse de 1 point pour s'élever à 46 %. A l'exception des Centres Dramatiques Nationaux qui connaissent une baisse de 2 points de la part de la création dans leur programmation sous l'effet du nombre plus important de places mises en vente, l'effort de création augmente dans l'ensemble des institutions hors-répertoire.

**Création**

Programme n° 131 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF 2****Donner des bases économiques et professionnelles solides à la création****INDICATEUR 2.1****Équilibre financier des opérateurs**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des fonctions supports au budget	%	69	56	<60	<60	54	<60
Taux de ressources propres des opérateurs du spectacle vivant	%	43,5	43	>42	>42	43,4	>42

**Commentaires techniques**Sources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Théâtre national de Chaillot).

Mode de calcul :

1ère ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Montant des crédits de paiement inscrits sur les enveloppes de personnel et de fonctionnement de la destination relative aux fonctions support, issu du tableau des dépenses par destination de la liasse budgétaire GBCP.

N2 = Montant des crédits de paiement inscrits sur les enveloppes fonctionnement et personnel du tableau des autorisations budgétaires de la liasse budgétaire GBCP.

2e ligne : (N1-N3) / (N2-N3) en % où :

N1 = Montant des autres produits, issu du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP pour l'année civile considérée

N2 = Total des produits issus du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP

N3 = Somme des produits non encaissables issus du tableau de situation patrimoniale de l'année N (reprises sur amortissements, dépréciations et provisions + produits de cession d'éléments d'actifs + quote-part au résultat des financements rattachés à des actifs).

Il faut noter que les recettes propres intègrent notamment les dons, legs et mécénat.

**INDICATEUR 2.2****Promotion de l'emploi artistique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Spectacle vivant : part de la masse salariale artistique dans la masse salariale totale	%	26,8	26,4	26	>26	27	>26
Arts visuels : part des crédits d'acquisition et de commandes versés directement à des artistes dans les budgets des FRAC et du CNAP	%	Non déterminé	6	8	6	7	9

**Commentaires techniques**Sources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Comédie française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Théâtre national de Chaillot) et enquêtes DGCA pour les arts visuels.

Mode de calcul :

1ère ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Montant des crédits de paiement inscrits sur l'enveloppe personnel de la destination "dépenses artistiques", sous destination "masse salariale" issu du tableau " dépenses par destination" de la liasse budgétaire GBCP, pour les saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n.

N2 = Total des produits issus du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP, pour les saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n.

2e ligne : N1 / N2 en % où :

N1 = Montant des acquisitions et des commandes réalisées auprès d'artistes par les FRAC et le CNAP + Montant des acquisitions et des commandes réalisées auprès des galeries par les FRAC et le CNAP x 50 % (coefficient correctif qui permet de ne pas prendre en compte dans le calcul de l'indicateur la part versée aux galeristes pour de telles transactions) ;

N2 = Budget global des structures concernées (CNAP, FRAC).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'équilibre financier des structures tient en premier lieu à leur capacité à mobiliser des recettes propres, notamment artistiques.

Concernant le premier sous-indicateur, le ministère veille à ce que les établissements préservent leur marge artistique par le recours à la coproduction et un effort d'optimisation de leur gestion. Bien que le part des fonctions support demeure importante dans ces établissements, les efforts engagés par ces derniers dans la maîtrise de leurs charges permettent de faire baisser la part de ces fonctions de 2 points par rapport à 2018.

Par ailleurs, les structures sont encouragées à développer leur part d'autofinancement, notamment en recherchant de nouveaux mécènes et en augmentant certains tarifs dits exceptionnels, afin d'améliorer leur taux de ressources propres. Le taux de ressources propres observé en 2019 reste stable, à 43,4 %, légèrement au-dessus de la cible fixée.

En matière de soutien à l'emploi artistique dans le secteur du spectacle vivant, la part de la masse salariale artistique dans la masse salariale totale des établissements s'établit à 27 %, soit un taux supérieur d'un point à la cible fixée dans le PAP 2019. Ce taux reste stable par rapport à 2017 et 2018 (après retraitement des effets de changement de nomenclature budgétaire sur les réalisations des deux derniers exercices).

Dans le secteur des arts visuels, le ministère fixe au Centre National des Arts Plastiques des objectifs en matière d'acquisitions du Fonds national d'art contemporain (FNAC) et de commande publique nationale. La part des crédits du CNAP consacrés aux acquisitions et à la commande publique est stable par rapport à 2018 et s'établit à 9 %. La part des crédits d'acquisitions versés directement à des artistes dans le budget des fonds régionaux d'art contemporains (FRAC) augmente d'1 point par rapport à 2018, passant de 5 % à 6 %, témoignant d'un effort accru en faveur de l'acquisition d'œuvres. Il permet d'aboutir à un résultat en augmentation par rapport à 2018, supérieur à la cible actualisée pour 2019.

A noter que les chiffres de réalisation 2017 et 2018 ont été retraités afin de prendre en compte le changement de nomenclature GBCP, et de les harmoniser avec les résultats de 2019.

**OBJECTIF 3**

Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire

**INDICATEUR 3.1**

Fréquentation des lieux subventionnés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Spectacle vivant : Fréquentation payante des lieux subventionnés	Nb	5 707 680	5461849	6000000	5 600 000	6 174 127	6000000
Spectacle vivant : Part du public scolaire dans la fréquentation payante des lieux subventionnés	%	15	14	17,5	15	14	18
Spectacle vivant : Part des jeunes (hors scolaires) dans la fréquentation payante des opérateurs	%	Non déterminé	12	12	12	11	>15
Arts visuels : Fréquentation totale des lieux subventionnés	Nb	3 134 046	3104563	>3 200 000	>3 200 000	3 134 510	>3 200 000
Arts visuels : Part du public scolaire dans la fréquentation totale des lieux subventionnés	%	15	16	16	16	16	16

**Commentaires techniques**Sources des données :

Pour le spectacle vivant : enquêtes DGCA pour les centres dramatiques nationaux, les scènes nationales et les opéras nationaux en région (Bordeaux, Lyon, Montpellier, Nancy et Strasbourg) et collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Théâtre national de Chaillot, Centre national de la danse et EPPGHV - données provisoires pour l'EPPGHV) ;

Pour les arts visuels: enquêtes DGCA pour les fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), les centres d'art et collecte de données auprès du Palais de Tokyo, du Jeu de Paume, et de la Cité de la céramique Sèvres-Limoges.

Mode de calcul :

1ère ligne : N1 = Nombre de places vendues au siège pour l'ensemble d'une saison (année civile pour les CDN et Scènes Nationales) dans les structures subventionnées du spectacle vivant considérées.

2e ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre de places vendues au siège dans le cadre de sorties scolaires (classes accompagnées) pour l'ensemble d'une saison dans les structures subventionnées du spectacle vivant considérées (hors CND et opéras nationaux en région) ;

N2 = Nombre de places vendues au siège pour l'ensemble d'une saison (année civile pour les CDN et Scènes Nationales) dans les structures subventionnées du spectacle vivant considérées (hors CND et opéras nationaux en région).

3e ligne : N1/N2 en % où :

N1 = nombre de places vendues dans le cadre du tarif "public jeune" pour la saison n-1 / n (année civile n-1 pour les CDN, SN et Opéras nationaux en région). A ce stade de mise en place de l'indicateur, les données intégrées à ce titre ne correspondent pas à un seuil d'âge unique, les pratiques des salles dans ce domaine étant encore diversifiées (moins de 26 ans, moins de 28 ans, etc.).

N2 = nombre total de places vendues au siège des lieux de spectacles subventionnés de la saison n-1 / n (année civile n-1 pour les CDN, SN et Opéras nationaux en région).

4e ligne : N1 = Nombre cumulé de visiteurs dans les murs et hors les murs des lieux de création et de diffusion des arts plastiques subventionnés de l'année civile n.

Les chiffres de fréquentation des structures subventionnées en région sont le fruit d'estimations.

5e ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre cumulé de visiteurs en sortie scolaire (classes accompagnées) dans les murs et hors les murs.

N2 = Nombre cumulé de visiteurs dans les murs et hors les murs des lieux de création et de diffusion des arts plastiques subventionnés de l'année civile n.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le ministère de la Culture encourage le développement de la fréquentation des lieux culturels subventionnés, notamment par les jeunes publics. Les sous-indicateurs retenus mesurent, d'une part, le niveau de fréquentation des lieux subventionnés du spectacle vivant et des arts visuels et, d'autre part, la proportion du public scolaire et du public jeune dans cette fréquentation.

La fréquentation payante au siège pour l'ensemble des institutions de spectacle vivant augmente de 13 % par rapport à 2018 et se situe au-delà de la cible fixée au PAP 2019 en nombre de places. Ce résultat masque cependant une disparité de situations entre structures. Elle progresse par exemple de 23 % à la Comédie Française et de 14 % dans les Opéras nationaux en région mais connaît une baisse de 20 % au Centre national de la Danse (avec toutefois une fréquentation globale en hausse de 32% du public pour les représentations du CND, notamment celles en accès libre).

Dans le secteur des arts visuels, la fréquentation totale, bien que légèrement inférieure à la cible de 3 200 000 visiteurs fixée au PAP 2019, augmente par rapport à 2018. La fréquentation enregistrée varie d'une structure à une autre :

- le Palais de Tokyo a vu sa fréquentation diminuer de 32 % par rapport à 2018. Cette baisse s'explique, d'une part, par une fréquentation record en 2018 grâce à des expositions très accessibles au grand public (l'exposition « Tomas Saraceno » avait accueilli à elle seule 220 885 visiteurs), d'autre part, par les mouvements sociaux de la fin de l'année 2019 qui ont limité le nombre de visiteurs et entraîné la fermeture complète du Palais de Tokyo pendant 2 jours ainsi que des horaires d'ouverture restreints pendant 21 jours ;
- la fréquentation du Jeu de Paume augmente de 11 % malgré les mouvements sociaux dont l'impact sur la fréquentation est estimé à -10 000 visiteurs ;
- la fréquentation de la Cité de la céramique Sèvres-Limoges baisse de 24 % du fait de l'absence d'exposition temporaire sur le site de Sèvres, tandis que l'exposition « Formes vivantes » a permis une fréquentation du site de Limoges supérieure aux prévisions de l'établissement.
- pour les labels en région, le niveau de la fréquentation des FRAC et des centres d'art a augmenté de 6,8 % par rapport à 2018, témoignant du dynamisme de ces structures.

La proportion du public scolaire dans la fréquentation payante des lieux de spectacle vivant s'établit au même niveau que 2018, soit 14 %. Dans le secteur des arts visuels, la part du public scolaire dans la fréquentation des lieux subventionnés est constante et conforme à la cible fixée en PAP 2019, malgré les nombreuses annulations de visites scolaires au mois de décembre du fait des mouvements sociaux, notamment dans les institutions situées en région parisienne.

Quant à la part du public jeune dans le spectacle vivant, elle diminue de 1 point de 2018 à 2019. Grâce à une politique volontariste, la part de public jeune atteint 39 % au Théâtre national de Strasbourg, en hausse de 2 points par rapport à la saison 2017/2018. La fréquentation du jeune public augmente dans les mêmes proportions au Théâtre de la Colline. Celle-ci s'affiche en revanche en léger repli à la Comédie-Française (- 3 points), ainsi qu'aux Théâtres nationaux de Chaillot (- 5 points) et de l'Odéon (- 2 points).

**Création**

Programme n° 131 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF 4****Diffuser davantage les oeuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger****INDICATEUR 4.1****Effort de diffusion territoriale**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Spectacle vivant : taux de représentations hors ville siège des structures de production et de diffusion subventionnées	%	36	41	>38	>39	35	>39
Arts visuels : taux des manifestations hors les murs réalisées par les FRAC	%	79	81	>79	>80	82	>80

**Commentaires techniques**Sources des données :

Pour le spectacle vivant : enquêtes DGCA auprès des centres chorégraphiques nationaux, des opéras nationaux en région, des scènes nationales et des centres dramatiques nationaux, ainsi que données collectées auprès des opérateurs (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Comédie française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Théâtre national de Chaillot).

Pour les arts visuels : bilans d'activités des FRAC.

Mode de calcul :

1ère ligne :  $N1/N2$  en % où :

$N1$  = Nombre de représentations des spectacles hors ville siège (dans ou en dehors de la région d'origine en France et à l'étranger) au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n ;

$N2$  = Nombre total de représentations des spectacles offertes au cours des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n pour les opérateurs, saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux, centres chorégraphiques nationaux et scènes nationales, années civiles n-3, n-2 et n-1 pour les opéras nationaux en région.

2ème ligne :  $N1/N2$  en % où :

$N1$  = Nombre d'expositions réalisées par les FRAC hors les murs en France et à l'étranger ;

$N2$  = Nombre total d'expositions réalisées par les FRAC (dans et hors les murs) en France et à l'étranger.

**INDICATEUR 4.2****Intensité de représentation et de diffusion des spectacles**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre moyen de représentations des créations au siège et en tournée sur trois saisons	ratio	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé		Non déterminé	Non déterminé
Nombre moyen de représentations au siège par spectacle et sur une saison	ratio	3,04	3,57	>3,30	>3,30	2,9	>3,30

**Commentaires techniques**

1ère ligne : données non collectées (refonte du système de collecte en cours).

Sources des données :

Enquêtes DGCA auprès des centres dramatiques nationaux et des scènes nationales, données collectées auprès des opérateurs (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Théâtre national de Chaillot, EPPGHV).

Mode de calcul :

1ère ligne : N1 / N2 avec :

N1 = Nombre total de représentations dans les réseaux de diffusion considérés lors des saisons n-3/n-2, n-2/n-1 et n-1/n des spectacles produits par les institutions de production considérées sur la saison n-3/n-2 ;

N2 = Nombre total de spectacles produits par les institutions considérées sur la saison n-3/n-2 considérée.

2ème ligne :

N1 / N2 avec :

N1 = Nombre total de représentations (toutes salles confondues) au siège dans les réseaux de diffusion considérés durant la saison n-1/n pour les opérateurs, durant l'année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux et scènes nationales;

N2 = Nombre total de spectacles diffusés au siège dans les institutions considérées durant la saison n-1/n pour les opérateurs, durant l'année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux et scènes nationales.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif poursuivi vise à améliorer la diffusion et la circulation des œuvres et des productions culturelles auprès du public, en France et à l'étranger. Le premier indicateur évalue l'effort de rayonnement territorial des structures subventionnées visant à donner l'occasion à d'autres publics de découvrir les manifestations et spectacles programmés. Le deuxième indicateur mesure l'intensité de la diffusion et de l'exploitation des spectacles.

Le sous-indicateur 4.1.1 mesure la part des représentations en tournée hors ville siège des structures de production et de diffusion sur les trois dernières saisons. Il est en baisse de 6 points par rapport au résultat présenté en 2018. Ce résultat masque cependant une disparité de situations entre structures. Bien que les Centres dramatiques nationaux voient leur proportion de représentations en tournée baisser de 10 points (elle passe de 43% à 33%), le Théâtre national de la Colline voit la sienne augmenter fortement (de 9 % à 24 %), tout comme celle du Théâtre national de Strasbourg, qui augmente de 10 points pour atteindre 59 %. L'augmentation de la proportion de représentations en tournée concerne également, dans des proportions variables, la Comédie-Française (+ 7 points), le Théâtre national de Chaillot (+ 5 points) et l'Opéra-Comique (+10 points).

Le sous indicateur 4.1.2 mesure dans le secteur des arts visuels la proportion de manifestations hors-les-murs organisées par les FRAC au cours de l'année. Elle est de 82 % en 2019, soit 1 point de plus qu'en 2018 et 2 points de plus que la cible fixée en PAP 2019.

Le sous-indicateur 4.2.1 mesurant le nombre de représentations des créations au siège et en tournée sur trois saisons n'a pu être renseigné car les données sont indisponibles. Par conséquent l'indicateur a été supprimé au PAP 2020.

Le sous-indicateur 4.2.2 mesure quant à lui la durée d'exploitation moyenne des spectacles sur une saison et dans un même lieu. Il est le reflet d'une politique volontariste du ministère de la Culture cherchant à augmenter le nombre de représentations des spectacles au cours d'une saison, ce qui a une influence positive sur l'économie du secteur et l'élargissement des publics visés. En 2019, le nombre de représentations par spectacle s'élève à 2,9, en baisse par rapport à 2018 et au-dessous de la cible fixée. Cette diminution s'explique essentiellement par les résultats des scènes nationales (plus de 50 % des représentations du sous-indicateur) dont le nombre de représentations par spectacle passe de 3,17 en 2018 à 2,33 en 2019, tandis que pour les établissements publics nationaux sous tutelle du ministère de la Culture, la moyenne s'élève en 2019 à plus de 5 représentations par spectacle et en augmentation par rapport à la saison précédente.

## Création

Programme n° 131 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>						
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	274 282 387 274 184 698	25 930 000 597 463	394 158 760 396 775 956	10 166 000 30 178 370	<b>704 537 147</b> <b>701 736 486</b>	704 937 147
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	17 466 675 23 703 322	7 717 000 7 860 922	49 781 468 45 729 767	2 960 000 11 653 828	<b>77 925 143</b> <b>88 947 840</b>	78 125 143
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>291 749 062</b>	<b>33 647 000</b>	<b>443 940 228</b>	<b>13 126 000</b>	<b>782 462 290</b>	<b>783 062 290</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+1 077 339		+1 077 339	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			+18 792 022		+18 792 022	
Total des AE ouvertes			802 331 651		802 331 651	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>297 888 020</b>	<b>8 458 385</b>	<b>442 505 723</b>	<b>41 832 198</b>	<b>790 684 326</b>	

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>						
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	274 282 387 274 581 698	21 250 000 210 044	398 808 760 396 825 403	10 166 000 31 268 370	<b>704 507 147</b> <b>702 885 514</b>	704 907 147
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	16 364 526 18 596 211	5 717 000 3 753 623	51 331 468 48 475 147	2 960 000 5 753 828	<b>76 372 994</b> <b>76 578 809</b>	76 572 994
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>290 646 913</b>	<b>26 967 000</b>	<b>450 140 228</b>	<b>13 126 000</b>	<b>780 880 141</b>	<b>781 480 141</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+1 077 339		+1 077 339	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			+3 781 945		+3 781 945	
Total des CP ouverts			785 739 425		785 739 425	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>293 177 909</b>	<b>3 963 667</b>	<b>445 300 549</b>	<b>37 022 198</b>	<b>779 464 324</b>	

## 2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018						
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	273 482 387 274 151 090	51 489 000 1 160 135	404 325 498 400 653 754	10 166 000 67 665 740	739 462 885	<b>739 462 885</b> <b>743 630 719</b>
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	16 676 756 17 391 565	38 452 000 37 583 818	50 964 950 46 026 273	2 960 000 5 680 700	109 053 706	<b>109 253 706</b> <b>106 682 356</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>290 159 143</b>	<b>89 941 000</b>	<b>455 290 448</b>	<b>13 126 000</b>	<b>848 516 591</b>	<b>848 716 591</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>291 542 655</b>	<b>38 743 953</b>	<b>446 680 027</b>	<b>73 346 440</b>		<b>850 313 075</b>

## 2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018						
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	273 482 387 274 339 285	23 039 000 1 283 938	397 628 498 393 128 422	10 766 000 52 766 740	704 915 885	<b>704 915 885</b> <b>721 518 385</b>
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	16 276 564 16 891 704	6 402 000 4 622 176	48 339 950 47 070 763	2 960 000 5 680 700	73 978 514	<b>74 178 514</b> <b>74 265 343</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>289 758 951</b>	<b>29 441 000</b>	<b>445 968 448</b>	<b>13 726 000</b>	<b>778 894 399</b>	<b>779 094 399</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>291 230 989</b>	<b>5 906 114</b>	<b>440 199 185</b>	<b>58 447 440</b>		<b>795 783 728</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	<b>291 542 655</b>	<b>291 749 062</b>	<b>297 888 020</b>	<b>291 230 989</b>	<b>290 646 913</b>	<b>293 177 909</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 704 330	5 402 149	11 273 107	5 264 664	4 300 000	6 215 996
Subventions pour charges de service public	285 838 325	286 346 913	286 614 913	285 966 325	286 346 913	286 961 913
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	<b>38 743 953</b>	<b>33 647 000</b>	<b>8 458 385</b>	<b>5 906 114</b>	<b>26 967 000</b>	<b>3 963 667</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	38 743 953	33 647 000	8 458 385	5 906 114	26 967 000	3 963 667
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>446 680 027</b>	<b>443 940 228</b>	<b>442 505 723</b>	<b>440 199 185</b>	<b>450 140 228</b>	<b>445 300 549</b>
Transferts aux ménages	1 018 771	1 327 985	1 250 058	1 060 371	1 327 985	1 043 458
Transferts aux entreprises	94 111 034	98 475 737	96 136 240	94 432 741	98 663 176	97 093 187

## Création

Programme n° 131 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Transferts aux collectivités territoriales	60 024 480	47 968 791	52 440 465	53 489 206	50 976 631	55 935 495
Transferts aux autres collectivités	291 525 742	296 167 715	292 678 960	291 216 867	299 172 436	291 228 409
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	<b>73 346 440</b>	<b>13 126 000</b>	<b>41 832 198</b>	<b>58 447 440</b>	<b>13 126 000</b>	<b>37 022 198</b>
Dotations en fonds propres	72 455 440	13 126 000	41 191 198	57 556 440	13 126 000	36 381 198
Dépenses de participations financières	891 000		641 000	891 000		641 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>782 462 290</b>			<b>780 880 141</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+19 869 361			+4 859 284	
<b>Total*</b>	<b>850 313 075</b>	<b>802 331 651</b>	<b>790 684 326</b>	<b>795 783 728</b>	<b>785 739 425</b>	<b>779 464 324</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	430 738	600 000	1 077 339	430 738	600 000	1 077 339
<b>Total</b>	<b>430 738</b>	<b>600 000</b>	<b>1 077 339</b>	<b>430 738</b>	<b>600 000</b>	<b>1 077 339</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		8 775		8 775				
05/2019		44 523		44 523				
06/2019		232 002		232 002				
08/2019		1 542		1 542				
09/2019		200 350		200 350				
10/2019		471 404		471 404				
11/2019		13 613		13 613				
12/2019		89 933		89 933				
01/2020		15 197		15 197				
<b>Total</b>		<b>1 077 339</b>		<b>1 077 339</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2019		1 794 832						
<b>Total</b>		<b>1 794 832</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		16 997 190		3 781 945				
<b>Total</b>		<b>16 997 190</b>		<b>3 781 945</b>				

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>19 869 361</b>		<b>4 859 284</b>				

## Création

Programme n° 131 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

## Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

## DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (8)

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
730301	<b>Taux de 2,10 % applicable aux droits d'entrée des 140 premières représentations de certains spectacles</b> Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2017 : 2500 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1970 - Dernière modification : 2011 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 281 quater, 279 b bis a et 89 ter de l'annexe III</i>	78	66	80
210318	<b>Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2017 : 2166 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2020 - Fin du fait générateur : 2019 - code général des impôts : 244 quater O, 199 ter N, 220 P, 223 O-1-p</i>	25	nc	25
740103	<b>Franchise en base pour les auteurs et les interprètes des oeuvres de l'esprit dont le chiffre d'affaires n'excède pas la limite fixée au III de l'article 293 B du CGI</b> Régimes particuliers <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 293 B-III-2°</i>	7	21	7
210203	<b>Déduction sur cinq ans du prix d'acquisition des oeuvres originales d'artistes vivants</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1987 - Dernière modification : 2003 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 238 bis AB</i>	5	4	5
160406	<b>Abattement de 50 % sur le bénéfice imposable des jeunes artistes de la création plastique</b> Bénéfices non commerciaux <i>Bénéficiaires 2017 : 553 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 93-9</i>	1	1	1
110307	<b>Imposition des salaires ou des bénéfices des écrivains, des artistes et des sportifs selon une</b>	nc	nc	nc

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
<b>moyenne triennale ou quinquennale</b>				
Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 1953 - Dernière modification : 1994 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 84 A, 100 bis</i>				
160201	<b>Exonération des sommes perçues dans le cadre de l'attribution du prix Nobel ou de récompenses internationales de niveau équivalent au prix Nobel dans les domaines littéraire, artistique ou scientifique</b> Bénéfices non commerciaux <i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 1986 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 92 A et DA : DB5G2222</i>	nc	nc	nc
320142	<b>Crédit d'impôt pour dépenses de production de spectacles vivants</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2017 : 146 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 quindecies, 220 S</i>	15	nc	nc
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>131</b>	<b>92</b>	<b>118</b>

## DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
110244	<b>Réduction d'impôt au titre des souscriptions en numéraire, réalisées entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2020, au capital de sociétés anonymes agréées ayant pour seule activité le financement d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2017 : 6786 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 199 unvicies</i>	29	26	29
320121	<b>Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2017 : 319 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 sexies, 220 F</i>	169	nc	nc
320129	<b>Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2017 : 143 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 sexies, 220 F</i>	90	nc	nc
320135	<b>Crédit d'impôt pour les entreprises de création de jeux vidéos</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2017 : 22 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2007 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 terdecies, 220 X, 223 O-1-w</i>	19	nc	nc
<b>Coût total des dépenses fiscales</b>		<b>307</b>	<b>26</b>	<b>29</b>



## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant		704 537 147 701 736 486	704 937 147 701 736 486		704 507 147 702 885 514	704 907 147 702 885 514
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels		77 925 143 88 947 840	78 125 143 88 947 840		76 372 994 76 578 809	76 572 994 76 578 809
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>		<b>782 462 290</b>	<b>782 462 290</b>		<b>780 880 141</b>	<b>780 880 141</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+19 869 361	+19 869 361		+4 859 284	+4 859 284
Total des crédits ouverts		802 331 651	802 331 651		785 739 425	785 739 425
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>790 684 326</b>	<b>790 684 326</b>		<b>779 464 324</b>	<b>779 464 324</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+11 647 325	+11 647 325		+6 275 101	+6 275 101

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	783 896 908	783 896 908	0	782 314 759	782 314 759
Amendements	0	-1 434 618	-1 434 618	0	-1 434 618	-1 434 618
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>782 462 290</b>	<b>782 462 290</b>	<b>0</b>	<b>780 880 141</b>	<b>780 880 141</b>

Pour le programme « Création », 783,90 M€ en AE et 782,31 M€ en CP ont été prévus au titre du projet de loi de finances (PLF) pour 2019.

À l'issue des débats parlementaires, le programme voit ses crédits ouverts en LFI minorés de 1 434 618 € en AE = CP par voie d'amendements :

- l'amendement AN n°II-27 est venu minorer les crédits du programme 131 à hauteur de 2 869 236 € au titre de la participation ministérielle à l'effort de maîtrise des dépenses publiques (rabot) ;
- l'amendement AN n°13163 est venu minorer les crédits à hauteur de 3 565 382 € ;
- l'amendement sénatorial n°II-336 est venu majorer les crédits du programme 131 à hauteur de 5 000 000 €.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	19 253 915	19 253 915	0	19 206 451	19 206 451
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-13 400 000	-13 400 000	0	-13 400 000	-13 400 000
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>5 853 915</b>	<b>5 853 915</b>	<b>0</b>	<b>5 806 451</b>	<b>5 806 451</b>

Avant mouvements sur crédits gelés, la réserve de précaution s'élevait à 19,25 M€ en AE et 19,21 M€ en CP et se décomposait comme suit :

- 4,76 M€ en AE et en CP au titre des crédits consacrés aux opérateurs du spectacle vivant et des arts visuels du programme ;
- 14,49 M€ en AE et en CP au titre des autres crédits.

Une levée partielle des crédits mis en réserve, à hauteur de 13,4 M€ en AE et CP, a été opérée le 3 juillet 2019. Le reliquat de la réserve de précaution, soit 5,8 M€ en AE et en CP a été dégelé dans le cadre du schéma de fin de gestion 2019

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

## Génération CPER 2007-2014

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2019		Consommation 2019		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	63 960 000		1 800 000		560 978		62 518 387
02 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	25 494 000		400 000		761 313		25 275 328
<b>Total</b>	<b>89 454 000</b>		<b>2 200 000</b>		<b>1 322 291</b>		<b>87 793 715</b>

## Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2019		Consommation 2019		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	60 535 076	10 750 000	13 600 000	7 919 700	9 059 482		
02 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	11 354 224	1 250 000	2 400 000	330 000	493 906		
<b>Total</b>	<b>71 889 300</b>	<b>12 000 000</b>	<b>16 000 000</b>	<b>8 249 700</b>	<b>9 553 388</b>		

## CPER 2007-2014

La totalité des AE des CPER pour la période 2007-2014 a été engagée. Les CP versés en 2019 ont notamment bénéficié aux opérations suivantes :

- action 01 : Scène nationale du Beauvaisis (projet de construction du nouveau théâtre de Beauvais) dans les Hauts-de-France et la friche pluridisciplinaire l'antre-peaux à Bourges en région Centre – Val de Loire ;
- action 02 : le fonds régional d'art contemporain (FRAC) Normandie de Caen, et le FRAC Nouvelle Aquitaine – MECA à Bordeaux ont été achevés en 2019

## CPER 2015-2020

Les crédits de la génération de CPER 2015-2020 ont été utilisés en 2019 au bénéfice des opérations suivantes :

- Action 01

Les AE ont alimenté les opérations du théâtre de Dole en Bourgogne-Franche-Comté, du centre choréographique national (CCN) de Tours en région Centre - Val de Loire et plusieurs opérations en Bretagne dont le centre national des

arts de la rue et de l'espace public ,la scène nationale de Brest et la scène de musiques actuelles (SMAC) de Morlaix, et la salle de spectacle du Mémorial Acte à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe ;

Les CP ont notamment bénéficié à la SN de Clermont-Ferrand et celle de Chambéry en région Auvergne – Rhône-Alpes, à la SMAC de Morlaix et à la scène nationale de Brest en Bretagne, à la SN de Bourges en région Centre – Val de Loire, à la SMAC de Tourcoing dans les Hauts de France et au CDN de Limoges en Nouvelle-Aquitaine.

- Action 02

Les AE ont été engagées sur les opérations du Centre régional de la Photographie de Douchy-les-Mines et sur le FRAC de Limoges en Nouvelle-Aquitaine.

Les CP ont été consommés pour les opérations du Centre régional de la Photographie de Douchy-les-Mines, des réserves du FRAC Île-de-France à Romainville et pour le FRAC de Limoges en IDF.

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>802 331 651</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>785 739 425</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>790 684 326</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>779 464 324</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>1 513 039</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>27 149 192</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>10 134 286</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>752 315 132</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>106 575 473</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) <b>106 575 473</b></b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>27 149 192</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>79 426 282</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>790 684 326</b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>752 315 132</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>38 369 194</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) <b>117 795 475</b></b>
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>22 749 965</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>95 045 510</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31 décembre 2018 (R3) s'élevait à 106,60 M€ (R1).

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2019 (R6) s'élèvent désormais à 117,80 M€.

Le montant des restes à payer en fin d'exercice connaît une augmentation, qui s'explique par le lancement en 2019 de grands projets d'investissement, au premier rang desquels le Centre national des arts plastiques (CNAP) et Berthier-Bastille, ainsi que l'engagement des CPER en région. Les restes à payer concernent majoritairement l'administration centrale, qui représente 62 % du total des restes à payer du programme.

À titre d'exemple, les restes à payer les plus significatifs en administration centrale concernent les opérations suivantes :

- les travaux de relogement du CNAP : 35,35 M€ ;
- les travaux liés à l'opération Cité du théâtre sur le site de l'opéra Bastille : 10 M€ ;
- la construction du bâtiment administratif de l'EPPGHV : 4,90 M€.

Les restes à payer les plus significatifs en administration déconcentrée concernent :

- la réhabilitation du Musée Guimet en atelier de la danse à Lyon : 4,95 M€ ;
- les travaux relatifs au CCN de Tours : 9,92 M€ ;
- les travaux de construction de la Maison de la Culture à Bourges : 3,28 M€ ;
- les travaux de la Halle au blé du FRAC Auvergne : 2,49 M€ ;
- les travaux relatifs à la scène nationale de Clermont-Ferrand : 2,06 M€ ;
- le réaménagement du site verrier de Meisenthal : 1,61 M€ ;
- le renouvellement du dispositif scénique de la Cour d'honneur du Palais des Papes pour le festival d'Avignon : 1,70 M€ ;
- les travaux de restructuration de l'espace Malraux de la scène nationale de Chambéry et de la Savoie : 1,42 M€ ;
- la réhabilitation et l'extension du centre d'animation culturelle de Forbach : 1,42 M€ ;
- la participation de l'État aux « Dragons de Calais » par la compagnie la Machine : 1,40 M€.

Près de la moitié des restes à payer des services déconcentrés s'inscrit dans le cadre des Contrats de projets État-Région (CPER) pour un montant de 21,74 M€.

L'estimation des CP sur engagements non couverts au 31 décembre 2019 s'élève désormais à 22,75 M€ (P5).

JUSTIFICATION PAR ACTION

---

## Création

Programme n° 131 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## Action 01

## Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		704 937 147	<b>704 937 147</b>		701 736 486	<b>701 736 486</b>
Crédits de paiement		704 907 147	<b>704 907 147</b>		702 885 514	<b>702 885 514</b>

706,37 M€ en AE et 706,34 M€ en CP étaient prévus au titre du PLF pour 2019 pour l'action 01, y compris fonds de concours et attributions de produits attendus (0,4 M€).

Un amendement adopté à l'occasion du débat parlementaire a minoré les crédits de l'action 01 à hauteur de 1,43 M€ en AE et en CP, portant la dotation en loi de finances initiale (LFI) à 704,93 M€ en AE et 704,91 M€ en CP, dont 0,4 M€ de fonds de concours et d'attributions de produits attendus.

Les écarts entre les crédits ouverts en LFI et le montant des crédits disponibles résultent des mouvements réglementaires intervenus au cours de la gestion 2019 au titre des reports qui s'établissent à 16,99 M€ en AE et à 3,74 M€ en CP.

Au total, le montant des crédits ouverts au titre de l'action 01 pour 2019 s'élevait à 721,92 M€ en AE et 708,65 M€ en CP. Après minoration du montant des retraits d'engagements juridiques d'années antérieures (REJB), soit -0,37 M€, les crédits disponibles de l'action 01 s'élevaient à 721,55 M€ en AE et 708,65 M€ en CP.

Sur ce montant, la consommation des crédits 2019 s'est élevée à **701,74 M€ en AE et 702,89 M€ en CP**. Elle est inférieure de 19,81 M€ en AE et de 5,76 M€ en CP aux crédits ouverts pour l'action 01.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	274 282 387	274 184 698	274 282 387	274 581 698
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-62 689		-12 689
Subventions pour charges de service public	274 282 387	274 247 387	274 282 387	274 594 387
Titre 5 : Dépenses d'investissement	26 330 000	597 463	21 650 000	210 044
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	26 330 000	597 463	21 650 000	210 044
Titre 6 : Dépenses d'intervention	394 158 760	396 775 956	398 808 760	396 825 403
Transferts aux ménages	652 000	584 000	652 000	491 000
Transferts aux entreprises	87 909 625	86 588 663	89 071 533	87 383 980
Transferts aux collectivités territoriales	44 315 969	48 163 658	44 552 968	49 555 328
Transferts aux autres collectivités	261 281 166	261 439 634	264 532 259	259 395 095
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	10 166 000	30 178 370	10 166 000	31 268 370
Dotations en fonds propres	10 166 000	30 178 370	10 166 000	31 268 370
<b>Total</b>	<b>704 937 147</b>	<b>701 736 486</b>	<b>704 907 147</b>	<b>702 885 514</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : -0,06 M€ en AE et -0,01 M€ en CP**

Ces dépenses non prévues en LFI et financées par redéploiement depuis les crédits d'investissement correspondent à un retrait des AE (-0,05 M€) ainsi que la clôture d'un EJ pour un montant de -0,02 M€ en AE et en CP concernant l'étude préalable par l'OPPIC pour le Zénith à l'EPPGHV et différentes factures pour un montant de 0,01 M€ en AE et en CP (une facture de la fête de la musique 2018 pour une prestation artistique, une mission sur le modèle économique et l'organisation des orchestres symphoniques en France et en Europe, et un accompagnement en matière juridique et financière pour l'arrêt de l'activité du théâtre du Tarmac et la reprise par le théâtre Ouvert).

**Subventions pour charges de service public**

Les subventions pour charges de service public s'élèvent à 274,59 M€ en AE et CP en exécution et sont réparties entre opérateurs comme suit :

Nom de l'opérateur	LFI 2019 AE = CP	Exécution 2019 AE = CP
Comédie française	25 304 291	25 304 291
Théâtre national de Chaillot	13 530 000	13 530 000
Théâtre national de l'Odéon	12 530 000	12 530 000
Théâtre national de la Colline	9 480 000	9 480 000
Théâtre national de Strasbourg	9 580 000	9 580 000
Théâtre national de l'Opéra-Comique	12 210 000	12 210 000
Opéra national de Paris (ONP) et Ecole de danse de Nanterre	97 251 005	97 251 005
Etablissement public du par cet de la grande halle de la Villette (EPPGHV)	21 248 083	21 248 083
Centre national de la danse (CND)	9 000 000	9 095 000
Cités de la musique - Philharmonie de Paris - Orchestre de Paris	42 068 852	41 918 852
Caisse nationale de retraite de l'ONP	14 003 382	14 003 382
Caisse nationale de retraite de la Comédie française	3 311 774	3 311 774
Centre national des variétés	895 000	915 000
Ensemble intercontemporain	3 870 000	3 870 000
Crédits d'intervention exécutés à tort en titre 32		347 000
<b>Total subventions pour charges de service public - Action 1</b>	<b>274 282 387</b>	<b>274 594 387</b>

274,28 M€ en AE et en CP étaient prévus au titre du PLF pour 2019 pour les dotations aux opérateurs.

L'exécution supérieure de 0,04 M€ en AE et en CP par rapport à la LFI s'explique :

- par une réduction de -0,15 M€ à la Cité de la musique – Philharmonie de Paris suite à l'annulation de l'année Offenbach,
- par un complément au Centre national de la Danse d'un montant de 0,09 M€ pour des résidences et d'autres diverses activités
- et une imputation en catégorie 32 d'une subvention en titre 6 de 0,02 M€ pour le centre national des variétés versée par la DRAC Provence Alpes Côte d'Azur.

La différence d'exécution entre AE et CP est expliquée par l'imputation à tort en subvention pour charge de service public d'une dépense d'intervention en investissement de 0,35 M€ en CP, destinée à la friche Belle de Mai en DRAC Provence Alpes Côte d'Azur.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

La consommation au titre des crédits d'investissement s'établit à **0,6 M€ en AE et 0,2 M€ en CP**, soit un écart de -25,73 M€ en AE et -21,45 M€ en CP contre 26,33 M€ en AE et 21,65 M€ en CP au titre de la LFI pour 2019 pour les dépenses d'investissement.

Cette sous-consommation s'explique par l'exécution en titre 7 (dotation en fonds propres) de la quasi-totalité des crédits budgétés en titre 5. Ces crédits ont en effet permis de financer des travaux afférents aux opérateurs du programme, effectués dans les opérateurs qui en dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage, et de ce fait assurent eux-mêmes la dépense.

Le montant des seuls crédits prévus et exécutés en titre 5 correspond aux crédits pour les travaux de mise aux normes et d'accessibilité du théâtre Tarmac (devenu Théâtre Ouvert en 2019) pour un montant de 0,6 M€ en AE et 0,2 M € en CP.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

**Les dépenses d'intervention s'élèvent à 396,8 M€ en AE et 396,9 M€ en CP contre 394,16 M€ en AE et 398,81 M€ en CP en LFI.**

Le niveau de consommation des crédits d'intervention est supérieur aux prévisions de la LFI en AE (+2,62 M€ en AE), et inférieur en CP (-1,98 M€). Il s'explique par la sous-exécution des crédits d'intervention en investissement à l'échelon déconcentré liée aux changements de calendrier de mise en œuvre des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les collectivités territoriales. Les crédits non consommés ont été redéployés pour le financement des besoins en travaux des opérateurs du programme.

Les dépenses d'intervention de l'administration centrale et des services déconcentrés sont réparties en distinguant le fonctionnement et l'investissement de la façon suivante :

Nature des crédits	LFI 2019		Exécution 2019	
	AE	CP	AE	CP
<b>Crédits centraux</b>	<b>66 049 098</b>	<b>66 049 098</b>	<b>67 517 694</b>	<b>66 869 140</b>
Fonctionnement	63 919 952	63 919 952	64 973 453	64 880 453
Investissement	2 129 146	2 129 146	2 544 241	1 988 687
<b>Crédits déconcentrés</b>	<b>328 109 662</b>	<b>332 759 662</b>	<b>329 278 262</b>	<b>330 025 136</b>
Fonctionnement	313 168 426	313 168 426	316 144 331	316 353 700
Investissement	14 941 236	19 591 236	13 133 931	13 671 436
<b>Total des dépenses d'intervention - Action</b>	<b>394 158 760</b>	<b>398 808 760</b>	<b>396 795 956</b>	<b>396 894 276</b>

## DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX

### 1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration centrale

L'exécution des dépenses d'intervention en fonctionnement sur crédits centraux s'élève à **64,97 M€ en AE et 64,88 M€ en CP** à comparer avec la prévision de la LFI à hauteur de 63,91 M€ en AE = CP. Le niveau de consommation des crédits est ainsi légèrement supérieur à celui voté en LFI.

L'écart entre les AE et les CP (0,09 M€) s'explique principalement par des restes à payer sur la commande musicale pour des œuvres effectivement livrées en 2019.

Dispositifs	LFI AE = CP	Exécution 2019 CP
Aides à la création et aux nouvelles écritures	4 288 000	3 862 277
Soutien aux artistes et aux équipes artistiques	12 241 537	8 884 168
Soutien aux institutions et lieux de création de diffusion	18 891 455	20 337 009
Recherche, ressources et valorisation du patrimoine du spectacle vivant	13 790 000	15 509 043
Festivals et résidence	8 433 800	9 907 438
Structuration des professions et de l'économie du secteur du spectacle vivant	6 275 160	6 380 518
<b>Total des dépenses d'intervention en fonctionnement (AC) - Action 1</b>	<b>63 919 952</b>	<b>64 880 453</b>

La répartition entre dispositifs a fait l'objet d'ajustements en gestion.

**Aides à la création et aux nouvelles écritures : 3,96 M€ en AE et 3,86 M€ en CP exécutés contre 4,29 M€ en AE = CP inscrits en LFI**

Ces crédits, dont le niveau est légèrement inférieur à la prévision LFI, ont permis de financer :

- les structures contribuant à la valorisation des écritures contemporaines pour un montant de 2,89 M€ en AE = CP comme la Maison Antoine Vitez, Musiques nouvelles en liberté ou la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon ;
- la politique de commande musicale du ministère, à hauteur de 0,53 M€ en AE et 0,44 M€ en CP ;
- des projets multimédias et numériques, pour un montant de 0,53 M€ en AE = CP.

**Soutien aux artistes et aux équipes artistiques : 8,88 M€ en AE = CP exécutés contre 12,24 M€ en AE = CP inscrits en LFI**

Si la règle est l'accompagnement des artistes et des équipes artistiques par les DRAC conformément aux dispositions prévues par le décret du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant, l'administration centrale finance des dispositifs spécifiques :

- le soutien à des équipes indépendantes, compagnies dramatiques, chorégraphiques ou ensembles musicaux soit de façon pluriannuelle (en raison de leur notoriété et de leur rayonnement national voire international ou le caractère unique de leur formation), soit pour permettre à des artistes de poursuivre leur activité de création artistique à l'issue d'un mandat à la tête d'un centre dramatique national, d'un théâtre national ou d'un centre chorégraphique national ; ce soutien a représenté 8,53 M€ en AE = CP ;
- le soutien à la création dans les domaines du cirque et des arts de la rue dans le cadre de commissions nationales pour un montant de 0,35 M€ en AE = CP.

Pour développer la politique de déconcentration, de nombreux dossiers de subvention ont été délégués en services déconcentrés pendant la gestion 2019 : 2,18 M€ pour le soutien aux équipes et 0,91 M€ pour les commissions Art du cirque, Art de la rue et Itinérance.

**Soutien aux institutions et lieux de création et de diffusion : 20,34 M€ en AE = CP exécutés contre 18,9 M€ en AE = CP inscrits en LFI**

Les dépenses exécutées concernent :

- le soutien aux Tréteaux de France (1,83 M€), centre dramatique national géré sur crédits centraux en raison de son caractère itinérant ; ses missions et sa diffusion concernent l'ensemble du territoire national ;
- les structures non labellisées de création et de diffusion (14,71 M€), principalement dans le domaine théâtral ; ce soutien concerne notamment le théâtre du Vieux-Colombier, le théâtre du Rond-Point, le théâtre du Tarmac, le théâtre de l'Athénée-Louis Jovet, le théâtre des Bouffes du Nord et les théâtres du site de la Cartoucherie de Vincennes (théâtre du Soleil, théâtre de l'Aquarium, théâtre de la Tempête, théâtre de l'Épée de Bois) ;

- l'Office national de diffusion artistique (ONDA), soutenu à hauteur de 3,8 M€ en AE=CP au titre de sa mission de diffusion des œuvres théâtrales, musicales et chorégraphiques sur le territoire national et de soutien des échanges entre professionnels français et étrangers dans le cadre européen.

**Recherche, ressources et valorisation du patrimoine du spectacle vivant : 15,51 M€ en AE = CP exécutés contre 13,79 M€ inscrits en LFI**

Ces crédits permettent de soutenir les structures se distinguant comme pôles de ressources, de recherche et/ou de valorisation du patrimoine du spectacle vivant, telles que ARTCENA, le Hall de la chanson, le Centre de documentation de la musique contemporaine, le Centre de musique baroque de Versailles, l'Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique (IRCAM), etc. Le Hall de la Chanson était prévu en LFI dans les crédits déconcentrés et a été reconcentré en gestion.

**Festivals et résidences : 9,91 M€ en AE = CP exécutés contre 8,43 M€ inscrits en LFI**

Ces crédits sont destinés au financement des festivals d'envergure nationale ou internationale suivis par l'administration centrale parmi lesquels ceux d'Avignon et d'Aix-en-Provence, le Festival d'Automne à Paris, ainsi que le Printemps de Bourges ou encore Musica à Strasbourg. Le festival d'Automne était inscrit en LFI dans les crédits déconcentrés et a été reconcentré en gestion pour un montant de 1,3 M€.

**Structuration des professions et de l'économie du secteur du spectacle vivant : 6,38 M€ exécutés en AE = CP, contre 6,28 M€ inscrits en LFI**

Principalement deux types d'intervention permettent de poursuivre la structuration des professions et de soutenir l'économie du secteur :

- l'association pour le soutien au théâtre privé (ASTP), dont la mission est la gestion du fonds de soutien au théâtre privé (alimenté notamment par la taxe sur les spectacles due au titre d'un spectacle d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique), en vue de contribuer à l'organisation et à l'amélioration des conditions d'exercice de l'activité théâtrale ;
- les aides aux organismes professionnels et syndicaux, qui regroupent le soutien de l'État à la structuration professionnelle du secteur dans toutes les disciplines, le soutien aux associations des centres chorégraphiques nationaux (CCN) et des centres de développement chorégraphiques nationaux (CDCN) qui fédèrent les 19 CCN et 12 CDCN et le soutien à l'association des centres dramatiques nationaux (CDN) qui fédère les 38 CDN ou à celle des scènes nationales qui fédère 74 établissements.

**2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration centrale**

Projets	LFI 2019		Exécution 2019	
	AE	CP	AE	CP
Festival d'Aix-en-Provence et d'Avignon	230 000	230 000	309 000	183 219
Orgues non protégés	300 000	300 000	150 000	92 372
Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)	400 000	400 000	364 495	318 479
Sécurité/équipement des autres lieux	1 199 146	1 199 146	1 720 846	1 394 617
<b>Total des dépenses d'intervention en investissement - Action 1</b>	<b>2 129 146</b>	<b>2 129 146</b>	<b>2 544 341</b>	<b>1 988 687</b>

**Festivals d'Aix-en-Provence et d'Avignon**

Les crédits d'investissement en faveur des festivals d'Aix-en-Provence (0,16 M€ en AE et 0,04 M€ en CP) et d'Avignon (0,15 M€ en AE et 0,14 M€ en CP) correspondent à l'exécution des crédits inscrits dans les conventions conclues avec les deux associations gestionnaires au titre de leur équipement courant et exceptionnel pour Aix-en-Provence ainsi qu'à l'apurement des restes à payer relatifs à des opérations des années précédentes.

**Orgues non protégés**

L'aide à la création et/ou à la restauration des orgues non protégés s'est poursuivie en 2019 (0,15 M€ en AE et 0,09 M€ en CP) notamment avec les travaux sur les orgues de la Basilique de l'Épine dans la Marne et des cathédrales d'Angers et de Montpellier-Villeneuve-les-Maguelone.

Par ailleurs, une subvention de 0,03 M€ de CP a été transférée du titre 6 au titre 5 pour la restauration de l'orgue de la cathédrale de Chartres.

#### **Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)**

Les crédits prévus pour l'ASTP en LFI, 0,40 M€ en AE = CP ont été exécutés en investissement à hauteur de 0,36 M€ en AE et 0,32 M€ en CP. Conformément à la convention qui encadre le financement de l'ASTP, la parité avec la Ville de Paris a été respectée.

#### **Sécurité / équipement des autres lieux**

Les dépenses d'un montant de 1,72 M€ en AE et 1,39 M€ en CP ont contribué au financement de diverses opérations : théâtre de la Scala (0,3 M€ en AE et 0,65 M€ en CP), théâtre du Rond-Point (0,29 M€ en CP), Circa La Chartreuse (0,19 M€ en AE et en CP), le théâtre du Tarmac devenu théâtre Ouvert (0,9 M€ en AE) à titre d'exemples.

#### **DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS DÉCONCENTRÉS**

**Les dépenses exécutées s'élèvent à 316,35 M€ en AE = CP contre 313,16 M€ en AE = CP en LFI.**

Ces dépenses ont permis le financement des dispositifs d'intervention gérés par les DRAC en faveur des institutions labellisées, des artistes, des festivals, des résidences et des lieux structurants de création et de diffusion du spectacle vivant sur l'ensemble des territoires. Elles ont également permis de soutenir la création émergente, de mieux partager les outils de production en faveur des équipes indépendantes, et de favoriser l'irrigation des territoires éloignés de l'offre artistique.

**L'ensemble des dépenses est décliné par dispositifs et bénéficiaires dans le tableau ci-dessous :**

## Création

Programme n° 131 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Typologie des bénéficiaire des crédits d'intervention déconcentrés	Nombre de bénéficiaires	PLF 2019 AE = CP	Exécution 2019	Montant minimum attribués à un bénéficiaire	Montant maximum attribués à un bénéficiaire
Centre dramatiques nationaux (CDN)	38	61 371 966	61 789 959	550 000	4 807 000
Scènes nationales (SN)	75	58 781 984	60 028 353	370 000	3 278 000
Opéras nationaux en région (et maisons d'opéras)	15	28 486 506	28 741 706	49 700	6 043 817
Orchestres nationaux en région et orchestres permanents en région	17	22 203 736	21 897 279	480 000	2 428 900
Centres chorégraphiques nationaux (CCN)	19	15 381 353	15 220 004	500 000	1 572 000
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	97	12 671 140	11 753 990	75 000	350 000
Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)	14	4 784 692	4 492 680	250 000	822 000
Pôles nationaux cirque (PNC) 12 + 1 en préfiguration	12	3 736 000	3 654 500	250 000	355 000
Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)	12	3 491 535	3 704 218	100 000	371 000
Centres nationaux de création musicale (CNCM)	8	2 756 044	2 752 332	50 000	700 000
<b>Total labels</b>	<b>307</b>	<b>213 664 956</b>	<b>214 035 021</b>	<b>49 700</b>	<b>6 043 817</b>
Scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)	121	11 972 056	12 546 821	20 000	331 000
Structures non labellisées de création et de diffusion théâtre et domaine connexe	70	8 564 531	8 541 305	10 000	1 269 000
Structures non labellisées de création et de diffusion musicales	96	5 255 546	6 468 031	10 000	838 700
Structures non labellisées de création et de diffusion pluridisciplinaires	48	2 752 970	3 364 647	10 000	349 258
Structures non labellisées de création et de diffusion chorégraphique	14	1 895 497	2 274 486	10 000	760 000
Lieux de fabrication arts de la rue	14	395 360		10 000	154 780
<b>Total aides aux lieux hors réseaux et labels</b>	<b>363</b>	<b>30 835 960</b>	<b>33 195 290</b>	<b>10 000</b>	<b>1 269 000</b>
Equipes théâtres et domaines connexes conventionnées	322	22 183 926	22 588 421	50 000	53 720
Ensembles musicaux et vocaux conventionnés	89	11 201 007	12 655 755	50 000	466 800
Compagnies chorégraphiques conventionnées	61	4 773 421	5 490 300	50 000	140 000
<b>Total aides aux équipes conventionnées</b>	<b>472</b>	<b>38 158 354</b>	<b>40 734 476</b>	<b>50 000</b>	<b>466 800</b>
Equipes théâtres et domaines connexes non conventionnées	322	4 425 873	5 359 881	2 000	50 000
Ensembles musicaux et vocaux non conventionnés	224	4 034 579	3 770 534	2 200	90 000
Compagnies chorégraphiques non conventionnées	237	4 219 870	4 413 162	1 000	75 000
<b>Total aides aux équipes non conventionnées</b>	<b>783</b>	<b>12 680 322</b>	<b>13 543 577</b>	<b>1 000</b>	<b>90 000</b>
Soutien aux festivals musicaux	90	4 617 611	4 925 047	2 000	399 000
Soutien aux festival de théâtre et domaines connexes	30	2 129 757	2 082 550	2 000	590 000
Soutien aux festivals chorégraphiques	15	1 140 374	861 764	2 000	353 324
Soutien aux festivals pluridisciplinaires	14	1 463 531	122 405	1 000	30 000
<b>Total soutien aux festivals</b>	<b>149</b>	<b>9 351 273</b>	<b>7 991 766</b>	<b>1 000</b>	<b>590 000</b>
Soutien aux résidences théâtrales et domaines connexes	110	2 723 010	2 454 909	3 000	60 000
Soutien aux résidences musicales	68	1 567 301	923 251	2 000	180 000
Soutien aux résidences chorégraphiques	30	1 123 914	1 448 758	3 000	60 000
Soutien aux résidences pluridisciplinaires	3	248 000	183 538	3 000	20 000
<b>Total soutien aux résidences</b>	<b>211</b>	<b>5 662 225</b>	<b>5 010 456</b>	<b>2 000</b>	<b>180 000</b>
Valorisation des écritures contemporaines	4	465 475	599 312	1 500	190 000
Organismes régionaux et départementaux	2	366 000	620 000	5 000	320 000
Recherche Patrimoine	4	364 000	254 460	5 000	250 000
Recherche Création	4	53 000	165 952	7 000	295 000
Contrats de filière musique	1	500 000	203 400	-	5 009
<b>Total autres dispositifs</b>	<b>15</b>	<b>1 748 475</b>	<b>1 843 124</b>	<b>1 500</b>	<b>320 000</b>
<b>Nouvelles labellisations et renforcement des marges artistiques</b>		<b>1 066 861</b>			
<b>Total crédits d'intervention déconcentrés</b>	<b>2 300</b>	<b>313 168 426</b>	<b>316 353 710</b>	<b>115 200</b>	<b>8 959 617</b>

L'exécution supérieure de 3,18 M€ entre la LFI et l'exécuté 2019 résulte principalement de délégations de crédits en gestion (crédits répartis en administration centrale puis délégués en gestion concernant notamment le soutien au compagnonnage des compagnies dramatiques). Ils correspondent également à la couverture d'impasses en gestion

(1,74 M€). On note également deux reconcentrations de dossiers à la demande des bénéficiaires (Festival d'automne et Hall de la chanson pour 1,80 M€).

Les moyens complémentaires dégagés en 2019 ont permis d'abonder les budgets artistiques des institutions labellisées, d'accompagner la montée en charge des structures en cours de labellisation ou nouvellement labellisées (ex. SMAC Superforma à Nantes, espace culturel de Chaillol en PACA, scènes nationales de Beauvais et du Mans...). Ils ont également permis d'amorcer la mise en œuvre de nouveaux programmes souhaités par le ministre tels les centres nationaux d'art vocal, ou ont permis de soutenir des politiques spécifiques (ex. résidence Jordi Savall à la Saline royale d'Arc et Senans). Le soutien aux contrats de filière musique s'est également poursuivi.

On constate certains écarts positifs, principalement dus à des délégations en gestion effectuées depuis des crédits parfois antérieurement gérés en administration centrale, et qui de par leur nature n'ont pas nécessairement vocation à être déconcentrés en base.

Parmi ceux-ci, on relève notamment :

- les scènes nationales : l'écart entre l'exécution 2019 et les crédits inscrits au PLF s'explique pour un montant de 0,31 M€ par l'intégration d'un nouvel établissement, le théâtre du Beauvaisis dans ce réseau qui compte désormais 75 structures. Labellisé en 2019, son intégration dans le réseau des scènes nationales vient à concurrence diminuer la consommation sur le programme des scènes conventionnées dont il dépendait. Une aide exceptionnelle attribuée en gestion à la scène nationale de Chambéry et à celle de Cergy, ainsi que des aides visant à restaurer les marges artistiques de la scène nationale d'Évry ou de Besançon contribuent à la variation constatée.
- les structures non labellisées de création et de diffusion musicale : concernant ce dispositif, l'écart s'explique principalement du fait que certaines DRAC redéployent des crédits en leur faveur
- les ensembles musicaux et vocaux conventionnés : l'écart est dû à un effet de périmètre. En effet, les crédits correspondants intègrent des ensembles qui jusqu'à lors considérés comme des orchestres.
- les équipes théâtre et domaines connexes non conventionnés : ces crédits correspondent principalement aux commissions cirque et rue dont la déconcentration n'était pas inscrite au PLF, ainsi que les crédits itinérance cirque de création et des aides ponctuelles à la production ;
- les compagnies chorégraphiques conventionnées : concernant ce dispositif, l'écart s'explique principalement du fait que certaines DRAC redéployent des crédits en leur faveur, ou bien grâce à des moyens complémentaires qui ont pu être dégagés pour permettre à des artistes quittant les directions d'institutions chorégraphiques de reprendre la direction de leurs compagnies (ex. Boris Charmatz, Olivier Dubois, Mathilde Monnier).

Les principaux **écarts négatifs** constatés entre l'exécution et le PLF concernent notamment :

- les SMAC : l'écart est dû à un effet de périmètre suite à la mise en œuvre de la LCAP, plusieurs lieux bénéficient des moyens de l'État mais doivent renouveler leur labellisation.
- les scènes conventionnées : les variations observées depuis 2017 sont liées à l'évolution de ce programme de soutien aux lieux pluridisciplinaires, suite à l'arrêté du 5 mai 2017 qui conduit à revoir scène par scène le maintien d'un financement au titre de ce programme. Pour les scènes qui ont reçu un refus d'appellation en 2019, les financements sont comptabilisés dans l'enveloppe « autres lieux » pour un montant de 0,16 M€. Le périmètre est encore amené à évoluer en 2020 qui devrait être l'année de stabilisation de ce programme dans son nouveau périmètre.
- le soutien aux festivals pluridisciplinaires : concernant ce dispositif, l'écart s'explique par la reconcentration des crédits destinés au Festival d'automne, dossier reconcentré à la demande de l'association ;
- le soutien aux résidences musicales : l'écart est dû à un effet de périmètre. En effet, les crédits correspondants ont été redéployés par les DRAC en faveur d'autres dispositifs comme les ensembles conventionnés ou non conventionnés.
- les lieux de fabrication arts de la rue : l'écart est dû à un effet de périmètre. En effet, les crédits correspondants ont été redéployés par les DRAC en faveur d'autres dispositifs comme les compagnies conventionnées ou les compagnies non conventionnées.

Au-delà de ces variations, les dépenses d'intervention de l'action 01 du programme « Création » restent caractérisées par la permanence de leur structure de dépense :

- les institutions labellisées mobilisent près de 68 % des crédits ;
- les équipes artistiques conventionnées et non conventionnées totalisent environ 17 % du total des crédits ;

- les autres lieux non labellisés représentent 10 % des crédits ;
- les festivals, résidences et autres dispositifs représentent près de 5 % des dépenses totales.

## **2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration déconcentrée**

13,13 M€ en AE et 13,67 M€ en CP ont été consommés en 2019, tandis que la prévision en LFI s'élevait à 14,94 M€ en AE et 19,59 M€ en CP.

- Crédits consommés dans le cadre des Contrats de projets État – Régions (CPER)

La consommation des crédits CPER s'est élevée à **7,92 M€ en AE et 9,62 M€ en CP** contre une prévision de **10,75 M€ en AE et 15,4 M€ en CP**. Cette moindre exécution est en grande partie liée à la difficulté des collectivités territoriales maîtres d'ouvrage à transmettre leurs factures en temps utile, ou à engager ou finaliser les chantiers induisant des retards. Le CDN de Nanterre est emblématique de ces difficultés.

### **Pour la génération des CPER 2007-2014**

La totalité des AE pour la période a été engagée. Les CP exécutés en 2019 ont notamment bénéficié à la scène nationale du Beauvaisis (construction du nouveau théâtre de Beauvais), et à la friche pluridisciplinaire l'Antre-peaux à Bourges.

### **Pour l'actuelle génération des CPER 2015-2020,**

Les crédits ont été exécutés en 2019 en faveur des équipements suivants :

- en AE : théâtre de Dole, centre chorégraphique national de Tours, centre national des arts de la rue et scène nationale de Brest et SMAC de Morlaix ;
- en CP : scènes nationales de Bourges, Clermont-Ferrand, Brest, et Chambéry ; scènes de musiques actuelles de Morlaix et Tourcoing, et centre dramatique national de Limoges.

- Crédits consommés hors CPER

La consommation des crédits dédiés aux investissements pour lesquels l'État n'a pas la maîtrise d'ouvrage s'élève à **5,21 M€ en AE et 4,05 M€ en CP**, contre une prévision de 4,19 M€ en AE = CP.

L'exécution légèrement supérieure en AE est due à des redéploiements de crédits initialement dédiés au CPER dont les opérations ont pris du retard, et qui ont permis de soutenir des projets prioritaires tels : la cité de la danse à Lyon, la scène conventionnée le Grand T à Nantes, la scène nationale de Bobigny ou le pôle national du cirque à Nexon.

Les crédits de paiement ont notamment bénéficié au règlement de factures concernant des travaux entrepris sur les équipements suivants : scène nationale d'Évry, centre dramatique national la Criée à Marseille, pôle national du cirque à Nexon.

## **DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES**

Les dépenses de dotation en fonds propres s'élèvent à 30,18 M€ en AE et 31,27 M€ en CP et se répartissent entre opérateurs comme suit :

Nom de l'opérateur	LFI 2019 AE = CP	Exécution 2019	
		AE	CP
Comédie française	356 000	3 705 320	3 905 320
Théâtre national de Chaillot	725 000	703 250	703 250
Théâtre national de l'Odéon	445 000	1 467 650	1 467 650
Théâtre national de la Colline	560 000	793 200	793 200
Théâtre national de Strasbourg	400 000	2 038 000	2 038 000
Théâtre national de l'Opéra-Comique	300 000	1 291 000	1 291 000
Opéra national de Paris (ONP) et Ecole de danse de Nanterre	1 500 000	6 955 000	6 955 000
Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV) - théâtre Paris Villette	3 300 000	3 449 350	3 449 350
Centre national de la danse (CND)	430 000	487 100	487 100
Cités de la musique - Philharmonie de Paris - Orchestre de Paris	2 150 000	4 553 500	4 553 500
GIP Cité du théâtre	-	4 635 000	4 635 000
Ensemble intercontemporain	-	100 000	100 000
IRCAM	-	-	890 000
<b>Total subventions pour charges de service public - Action 1</b>	<b>10 166 000</b>	<b>30 178 370</b>	<b>31 268 370</b>

L'exécution supérieure de 20,01 M€ en AE et 21,10 M€ en CP par rapport à la LFI s'explique par :

- le versement par redéploiement de dotations complémentaires pour certains opérateurs : des travaux au théâtre Paris Villette (0,15 M€ en AE=CP), des travaux de mise en conformité à l'Opéra-Comique (1 M€ en AE = CP), la Philharmonie des enfants (0,4 M€ en AE=CP) l'investissement courant à l'ensemble intercontemporain (0,1 M€ en AE = CP), les travaux des cintres à la Comédie française (1,7 M€ en AE=CP), l'acquisition de matériel scénique (son et moteur) et la mise en plan de l'ensemble du théâtre par un géomètre du théâtre national de la Colline (0,25 M€ en AE = CP), des équipements scéniques au théâtre national de l'Odéon (0,74 M€ en AE=CP), des travaux sur le hall Grüber au théâtre national de Strasbourg (1,55 M€ en AE = CP) ;
- la contribution du ministère au remboursement d'une partie de l'avance accordée par l'Agence France Trésor pour le rachat de la salle Pleyel en 2009, qui s'est traduite par le versement d'une subvention d'investissement de 2 M€ en AE et en CP à la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris ;
- un complément à destination de l'ONP d'un montant de 5,5 M€ en AE = CP au titre des travaux prévus dans le cadre du projet Berthier-Bastille, comprenant d'une part les travaux pour l'encaissement des containers (0,5 M€) et d'autre part pour le projet de la salle modulable/l'atelier à l'Opéra Bastille ;
- le GIP Cité du théâtre installé dans les Ateliers Berthier a reçu en dotation en fonds propres 4,64 M€ en AE = CP pour l'établissement des premiers marchés de maîtrise d'œuvre ;
- le versement de crédits inscrits dans les crédits d'investissement en LFI, destinés à financer la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée (1,96 M€ en AE = CP) ;
- une subvention versée au Centre national d'art et de Culture Georges Pompidou (0,89 M€ en CP) au titre du financement des travaux de désamiantage de locaux occupés par l'IRCAM.

## Action 02

Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		78 125 143	<b>78 125 143</b>		88 947 840	<b>88 947 840</b>
Crédits de paiement		76 572 994	<b>76 572 994</b>		76 578 809	<b>76 578 809</b>

## Création

Programme n° 131 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total

78,13 M€ en AE et 76,57 M€ en CP étaient prévus au PLF pour 2019 au titre de l'action 02. Le montant de la loi de finances initiale est équivalent à celui présenté au projet de la loi de finances.

Les écarts entre les crédits ouverts en LFI et le montant des crédits disponibles résultent des mouvements législatifs et réglementaires intervenus au cours de la gestion 2019 soit 1,08 M€ au titre des attributions de produits.

Au total, le montant des crédits ouverts au titre de l'action 02 s'élèvent à 79,21 M€ en AE et 77,65 M€ en CP. Après minoration du montant des retraits d'engagements juridiques d'années antérieures (REJB) soit -0,13 M€, les crédits disponibles de l'action 02 s'élevaient à 79,08 M€ en AE et 77,65 M€ en CP.

Sur ce montant, la consommation des crédits 2019 s'est élevée à **88,95 M€ en AE et 76,58 M€ en CP**. Elle est supérieure de 9,87 M€ en AE et inférieure de 1,07 M€ en CP aux crédits ouverts pour l'action 02.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	17 666 675	23 703 322	16 564 526	18 596 211
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 602 149	11 335 796	4 500 000	6 228 685
Subventions pour charges de service public	12 064 526	12 367 526	12 064 526	12 367 526
Titre 5 : Dépenses d'investissement	7 717 000	7 860 922	5 717 000	3 753 623
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 717 000	7 860 922	5 717 000	3 753 623
Titre 6 : Dépenses d'intervention	49 781 468	45 729 767	51 331 468	48 475 147
Transferts aux ménages	675 985	666 058	675 985	552 458
Transferts aux entreprises	10 566 112	9 547 577	9 591 643	9 709 208
Transferts aux collectivités territoriales	3 652 822	4 276 807	6 423 663	6 380 167
Transferts aux autres collectivités	34 886 549	31 239 326	34 640 177	31 833 314
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	2 960 000	11 653 828	2 960 000	5 753 828
Dotations en fonds propres	2 960 000	11 012 828	2 960 000	5 112 828
Dépenses de participations financières		641 000		641 000
<b>Total</b>	<b>78 125 143</b>	<b>88 947 840</b>	<b>76 572 994</b>	<b>76 578 809</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'essentiel des dépenses exécutées au titre des dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel correspond à la subvention versée au Mobilier national.

Les dépenses du Mobilier national et des manufactures des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie (service à compétence nationale) ont représenté **10,6 M€ en AE et 6,35 M€ en CP** pour une prévision à 4,93 M€ en AE et 4,17 M€ en CP (hors FDC et ADP).

Le niveau de consommation supérieur aux crédits prévus en LFI s'explique par des attributions de produits perçues au titre de leur activité pour un montant de 1,08 M€ en AE = CP grâce notamment à la mise en place progressive de conventions de gestion avec les services de l'État bénéficiant des services d'aménagement du Mobilier national, au développement des recettes de mécénat et par un abondement en gestion financé par redéploiement de crédits destiné à financer notamment l'engagement du bail de Rungis et les dépenses afférentes aux travaux dans les salons du Palais de l'Élysée.

Les autres dépenses imputées sur ce titre correspondent notamment :

- au financement d'aides au projet de 0,06 M€ par redéploiement des crédits d'intervention de l'action ;
- au financement de salons et de colloques tels que le Milan design week et l'événement en faveur des femmes lors de Paris Photo pour un montant total de 0,18 M€ en AE = CP.

#### Subventions pour charges de service public

Nom de l'opérateur	LFI 2019 AE = CP	Exécution 2019 AE = CP
Centre national des arts plastiques (CNAP)	7 416 886	8 216 886
Cité de la Céramique Sèvres et Limoges	4 147 640	4 147 640
Manifestation nationales	500 000	-
<b>Total subvention pour charges de service public - Action 2</b>	<b>12 064 526</b>	<b>12 364 526</b>

**12,36 M€ en AE = CP** ont été dépensés au titre des subventions pour charges de service public, contre **12,06 M€ en AE = CP** en LFI soit une consommation supérieure de 0,3 M€ à la prévision LFI.

Ce niveau de consommation s'explique par :

- l'exécution sur les dépenses d'intervention des crédits destinés à financer les manifestations nationales (Manifesta par exemple)
- une dotation complémentaire par redéploiement des crédits du programme (crédits centraux d'intervention de l'action 2) pour le CNAP à hauteur de 0,21 M€ en AE = CP au titre du dispositif de soutien aux galeries (0,05 M€), du dispositif de soutien à la photographie documentaire contemporaine (0,07 M€) et du dispositif de soutien aux galeries d'art contemporain pour le développement de partenariats avec les galeries étrangères (0,07 M€).

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits consommés au titre des dépenses d'investissement s'élèvent à 7,86 M€ en AE et 3,75 M€ en CP, soit une sur-exécution de 0,14 M€ en AE et une sous-exécution de 1,96 M€ en CP.

Le détail de la consommation des crédits est présenté dans le tableau ci-dessous :

Projets	LFI 2019		Exécution 2019	
	AE	CP	AE	CP
Investissements entretiens aux bâtiments (Mobilier, Gobelins, Sèvres)	2 000 000	2 000 000	923 546	923 546
<i>dont Mobilier national</i>			923 546	923 546
Acquisition Mobilier national	217 000	217 000	365 627	365 627
Relogement du Centre national des arts plastiques	5 500 000	3 500 000	6 300 000	3 000 000
<b>Total Dépenses d'investissement - Action 2</b>	<b>7 717 000</b>	<b>5 717 000</b>	<b>8 512 719</b>	<b>5 212 719</b>

La sur-exécution en AE et la sous-exécution en CP sont expliquées par :

- la commande publique du Mobilier national à hauteur de 0,37 M€ en AE et en CP ;

- les travaux de Beauvais non prévus en LFI qui ont été financés à hauteur de 0,89 M€ en AE et 0,32 M€ en CP ;
- le relogement du Centre national des arts plastiques, dont la convention de mandat avec l'OPPIC est passée de 5,5 M€ en AE et 3,5 M€ en CP à 6,3 M€ en AE et 3 M€ en CP avec l'affermissement de la tranche conditionnelle n°1.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

**Les dépenses d'intervention s'élèvent à 45,73 M€ en AE et 48,47 M€ en CP, contre 49,78 M€ en AE et 51,33 M€ en CP prévus en LFI.**

Ce niveau de consommation inférieur aux prévisions de la LFI (-3,75 M€ en AE et -4,26 M€ en CP) s'explique principalement par une sous-exécution des crédits d'investissement à l'échelon déconcentré liée aux changements de calendrier de mise en œuvre des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les collectivités territoriales.

Les dépenses d'intervention de l'administration centrale et des services déconcentrés sont réparties en distinguant le fonctionnement et l'investissement de la façon suivante :

Nature des crédits	LFI 2019		Exécution 2019	
	AE	CP	AE	CP
<b>Crédits centraux</b>	<b>20 787 299</b>	<b>20 787 299</b>	<b>16 450 070</b>	<b>17 119 271</b>
Fonctionnement	16 587 299	16 587 299	16 312 570	16 312 570
Investissement	4 200 000	4 200 000	137 500	806 701
<b>Crédits déconcentrés</b>	<b>28 994 169</b>	<b>30 544 169</b>	<b>29 279 697</b>	<b>31 355 876</b>
Fonctionnement	24 069 169	24 069 169	25 341 658	25 388 960
Investissement	4 925 000	6 475 000	3 938 039	5 966 916
<b>Total des dépenses d'intervention - Action 2</b>	<b>49 781 468</b>	<b>51 331 468</b>	<b>45 729 767</b>	<b>48 475 147</b>

## DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX

### 1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration centrale

Les dépenses d'intervention en fonctionnement ont représenté **16,31 M€ en AE = CP**.

Le tableau ci-dessous retrace la répartition des crédits par domaine d'intervention :

Dispositifs	LFI 2019 AE = CP	Exécution 2019 AE = CP
Structuration des professions et de l'économie du secteur des arts plastiques	1 640 000	769 957
Aides à la création et à la diffusion (salons, aides aux projets)	1 822 299	2 506 679
Soutien aux lieux de création et de diffusion	11 315 000	11 741 879
Métiers d'art, design et mode	1 810 000	1 294 055
<b>Total dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration centrale - Action 2</b>	<b>16 587 299</b>	<b>16 312 570</b>

Les principaux écarts entre la LFI et l'exécution s'expliquent par :

- une dotation complémentaire au CNAP au profit des aides aux professionnels (0,2 M€ comprenant des aides au dispositif de soutien aux galeries, au dispositif de soutien à la photographie documentaire contemporaine et au dispositif pour le développement de partenariats avec des galeries étrangères) ;

- la délégation de crédits en services déconcentrés (0,97 M€) destinée notamment à la valorisation du dispositif de 1 %, des résidences d'artistes en entreprises ou encore pour les aides aux lieux de production.

## **2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration centrale**

Projets	LFI 2019 AE = CP	Exécution 2019	
		AE	CP
Palais de Tokyo	650 000	-	-
Jeu de Paume	200 000	100 000	218 474
Autres institutions de création et de diffusion	550 000		550 728
Commande publique d'œuvres d'art	2 800 000	37 500	37 500
<b>Total des dépenses d'intervention en investissement de l'administration centrale - Action 2</b>	<b>4 200 000</b>	<b>137 500</b>	<b>806 702</b>

Les crédits exécutés en 2019 au titre des dépenses d'intervention en investissement sur crédits centraux correspondent :

- au versement d'une subvention d'équipement courant pour le Jeu de Paume (0,10 M€ en AE et 0,22 M€ en CP) comprenant le financement de divers travaux de sécurité (0,02 M€ en CP) suite aux dégâts survenus lors d'une journée de manifestation des gilets jaunes en décembre 2018 ;
- au financement du solde des travaux pour la construction d'une structure provisoire permettant d'accueillir l'EPCC Ateliers Médicis (0,16 M€ en CP) ;
- au financement de travaux d'aménagement pour la Fondation Henri Cartier Bresson dans le cadre de leur nouvelle installation rue des Archives (0,3 M€ en CP) et pour la fédération nationale des arts graphiques et plastiques (0,09 M€ en CP).

Les crédits d'investissement courant du Palais de Tokyo initialement prévus en titre 6 ont été exécutés en titre 7 (dépenses de participations financières).

Concernant la commande publique, 1,74 M€ en AE = CP ont été délégués en gestion au niveau déconcentré pour financer les projets retenus par le conseil national des œuvres dans l'espace public. En 2019, le ministère a soutenu 20 projets. Parmi les projets aidés, peuvent être cités : une œuvre de Raphaël Zarka à Trélazé, une œuvre de Anne et Patrick Poirier en hommage à Jean Zay à Orléans, une réalisation autour de la BD dans la vallée d'Aspe, une œuvre de Nicolas Floch sur le paysage marin dans le parc national des Calanques, une œuvre de Dimitri Fagbohoun commémorant la fin de l'esclavage au fort Delgrès. Par ailleurs, le ministère accompagne les projets dans tous leurs aspects, jusqu'à leur inauguration.

Au niveau des crédits centraux, les crédits se sont répartis entre plusieurs projets de commande publique au CNAP (0,89 M€) et à l'ENSA Dijon (0,04 M€). En outre, cette ligne de crédits a aussi été mobilisée pour la publication du tome 2 de « L'Art à ciel ouvert, 2007-2019 » chez Flammarion valorisant 10 ans de commande artistique dans l'espace public.

## DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS DÉCONCENTRÉS

### **1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration déconcentrée**

Les dépenses ont été exécutées en fonctionnement à hauteur de **26,34 M€ en AE et 26,39 M€ en CP** pour une prévision en LFI de 24,07 M€ en AE et en CP.

L'ensemble des dépenses est décliné par dispositifs et bénéficiaires dans le tableau ci-dessous :

**Création**

Programme n° 131 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Typologie des bénéficiaire des crédits d'intervention déconcentrés en fonctionnement	Nombre de bénéficiaires	LFI 2019 AE = CP	Exécution 2019	Montant minimum attribué à un bénéficiaire	Montant maximum attribué à un bénéficiaire
Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)	22	8 193 600	8 521 866	150 000	679 050
Centres d'art conventionnés d'intérêt national (CAIN)	48	6 721 219	7 152 625	20 000	864 000
Structures arts visuels hors opérateurs et réseaux	126	2 047 000	1 991 154	1 000	500 000
Schémas d'orientation des arts visuels (SODAVI)	11	620 000	328 200	15 000	125 000
Aides aux projets	123	497 000	1 575 506	1 000	200 000
Aides individuelles à la création	112	600 000	825 247	1 600	8 000
Allocation d'installation d'atelier	114	200 000	435 581	4 850	76 112
Festivals et biennales	20	1 700 000	2 495 540	2 000	677 814
Soutien aux résidences arts plastiques	57	903 350	995 395	1 000	62 000
Association professionnelles et structures ressources	14	230 000	431 322	1 500	58 880
Métiers d'art, design et mode		557 000	636 524	2 000	317 000
Ateliers Médicis		1 600 000	-		
Photographie		200 000	-		
<b>Total</b>	<b>647</b>	<b>24 069 169</b>	<b>25 388 960</b>		

Il est à noter au préalable que les crédits inscrits au PLF pour l'atelier Médicis (1,6 M€) ont été exécutés dans leur totalité sur l'action 1.

Une fois cette ligne neutralisée, on note une exécution supérieure au PLF de 2,92 M€. Cet écart positif est dû aux mouvements de fongibilité intervenus en gestion notamment :

- 0,72 M€ délégués depuis les crédits d'intervention centraux de l'action 2 en faveur du soutien aux espaces de production (0,14 M€), au programme « art et monde du travail » incluant les résidences en entreprises (0,13M€), et au soutien complémentaire de quelques labels notamment la Villa Noailles (0,095 M€) ;
- 0,5 M€ de soutien à l'opération Manifesta 13 à Marseille qui proviennent de délégations de crédits d'intervention de l'administration centrale à hauteur de 0,35 M€ et de redéploiements internes à la DRAC PACA à hauteur de 0,15 M€ ;
- 0,4 M€ au titre de l'économie sociale et solidaire ;
- 0,4 M€ liés à des erreurs de périmètres (0,4 M€) concernant les crédits de la commande publique normalement imputés sur des crédits d'investissement (ex. DAC Guadeloupe : 0,19 M€) ;
- 0,19 M€ des crédits d'acquisitions des FRAC de Caen, et de Picardie ont été mobilisés sur du fonctionnement, afin d'accompagner le départ des deux directions.

Enfin, selon les dispositifs suivants, les écarts constatés entre le PLF et l'exécuté relèvent d'erreurs d'imputation effectuées par les DRAC et concernent notamment :

- les crédits délégués en cours de gestion sur les programmes « espace de production », résidences en entreprises et projets photo, qui viennent augmenter d'autant l'enveloppe des aides aux projets de même que celle des aides individuelles.
- les crédits de commande imputés sur du fonctionnement viennent renforcer les enveloppes des FRAC et des CACIN sur des projets portés par les structures qui en sont les opérateurs en région : commande photo Flux (CRP et Diaphane) et projet Gigantisme (FRAC Dunkerque) pour exemple.
- l'enveloppe SODAVI n'est pas en sous-consommation mais bien ventilée sur, d'une part, les associations professionnelles et structures ressources qui portent la démarche, ainsi que sur les aides aux projets et les aides individuelles, notamment en Nouvelle Aquitaine, car liées au contrat de filière qui en découle ou à la mise en place de nouveaux outils comme en Occitanie avec la préfiguration du dispositif de valorisation « documents d'artistes ».

Enfin, exceptionnellement, des crédits d'acquisitions des FRAC de Caen et de Picardie (0,19 M€), ont été mobilisés sur du fonctionnement, afin d'accompagner le départ des deux directions.

## **2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration déconcentrée**

Les dépenses déconcentrées d'intervention en investissement ont été exécutées à hauteur de **3,94 M€ en AE et 5,97 M€ en CP**, contre 4,92 M€ en AE et 6,47 M€ en CP prévus dans la LFI.

#### • Crédits consommés dans le cadre du CPER

La consommation des crédits CPER s'est élevée à **0,33 M€ en AE et 1,25 M€ en CP**, contre une prévision de 1,25 M€ en AE et 2,8 M€ en CP.

Comme pour l'action 01, la moindre exécution s'explique principalement par le fait que l'État n'exerce pas la maîtrise d'ouvrage sur les opérations d'investissement déconcentrées. Le suivi des calendriers de réalisation des travaux, ainsi que l'engagement et les paiements des subventions qui en découlent, connaissent de ce fait une forte variabilité.

Dans le cadre de la précédente génération de **contrats de projets État-Région (CPER 2007-2014)**, les règlements des factures concernant les FRAC Normandie de Caen, et de Nouvelle Aquitaine – MECA à Bordeaux ont été achevés en 2019.

Dans le cadre de l'**actuelle génération de CPER (2015-2020)** :

Les AE ont été engagées pour le centre régional de la photographie de Douchy-les-Mines et le FRAC de Limoges en Nouvelle-Aquitaine. Les CP ont été consommés pour régler les factures concernant le centre régional de la photographie de Douchy-les-Mines, les réserves du FRAC d'Île-de-France à Romainville, et le FRAC de Limoges.

#### • Crédits consommés hors CPER

La consommation de ces crédits s'est élevée à **3,61 M€ en AE et 4,72 M€ en CP** contre une prévision en LFI de 3,67 M€ en AE = CP.

**Les dépenses d'acquisitions et de charges des collections des FRAC** ont été exécutées à hauteur de 2,09 M€ en AE = CP contre 2,21 M€ en AE = CP en LFI. L'écart en moindre exécution s'explique notamment par l'imputation en fonctionnement de certaines acquisitions d'une part, et du fait de crédits mobilisés exceptionnellement pour accompagner le départ de deux directions d'autre part.

**La consommation des crédits hors CPER et hors acquisitions FRAC** s'est élevée à 1,51 M€ en AE et 2,63 M€ en CP, contre une prévision de 1,46 M€ en AE = CP.

L'exécution supérieure en AE et en CP est due aux redéploiements de crédits d'investissement initialement dédiés au CPER dont les opérations ont pris du retard. Ces crédits, dédiés à des opérations d'investissement pour lesquelles l'État n'a pas la maîtrise d'ouvrage, ont permis de financer les opérations suivantes :

- en AE : les FRAC de Clermont Ferrand, de La Réunion et de Rennes
- en CP : le FRAC de Caen, les centres d'art de Troyes et Altkirch, le centre verrier de Meisenthal.

Enfin, concernant les crédits de la commande publique, il convient également de noter une erreur d'imputation concernant le Titre 5 des crédits de l'administration centrale (0,27 M€ en AE et 0,04 M€ en CP), ces crédits étant exécutés par les DRAC.

## DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

### Dotations en fonds propres

L'exécution des dotations en fonds propres des opérateurs de l'État à hauteur de 11,01 M€ en AE et 5,11 M€ en CP, supérieure de 8,05 M€ en AE et 2,16 M€ en CP à la prévision de la LFI, se décompose comme suit :

**Création**

Programme n° 131 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Projet	LFI 2019 AE = CP	Exécution 2019	
		AE	CP
Cité de la céramique - Sèvres	410 000	397 700	397 700
Centre national des arts plastiques	2 550 000	10 615 128	4 715 128
<b>Total des dotations en fonds propres - Action 2</b>	<b>2 960 000</b>	<b>11 012 828</b>	<b>5 112 828</b>

Cette exécution s'explique par des dotations complémentaires au CNAP de 8,08 M€ en AE et 2,16 M€ en CP pour financer des projets de commande publique (0,43 M€ en AE=CP), pour financer le 1 % artistique relatif au futur bâtiment (0,32 M€ en AE = CP), pour financer une partie des équipements techniques comme les Compactus (1,49 M€ en AE = CP). Suite à une erreur d'imputation, 5,9 M€ d'AE prévues pour le relogement du CNAP à Pantin ont été engagés en fin d'année.

**Dépenses de participations financières**

Les dépenses exécutées sur cette catégorie, d'un montant de **0,64 M€ en AE = CP**, correspondent à la subvention d'investissement courant versée au Palais de Tokyo.

Projet	LFI 2019 AE = CP	Exécution 2019 AE = CP
Palais de Tokyo	-	641 000
<b>Total des dotations en fonds propres - Action 2</b>	<b>-</b>	<b>641 000</b>

## SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>CMN - Centre des monuments nationaux (P175)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>
Transferts	0	0	40 000	40 000
<b>CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>890 000</b>
Dotations en fonds propres	0	0	0	890 000
<b>Centre national de la danse (P131)</b>	<b>9 430 000</b>	<b>9 430 000</b>	<b>9 582 100</b>	<b>9 582 100</b>
Subventions pour charges de service public	9 000 000	9 000 000	9 095 000	9 095 000
Dotations en fonds propres	430 000	430 000	487 100	487 100
<b>Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)</b>	<b>36 225 000</b>	<b>36 225 000</b>	<b>46 472 352</b>	<b>46 472 352</b>
Subventions pour charges de service public	34 075 000	34 075 000	41 918 852	41 918 852
Dotations en fonds propres	2 150 000	2 150 000	4 553 500	4 553 500
<b>CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)</b>	<b>9 967 000</b>	<b>9 967 000</b>	<b>18 832 014</b>	<b>12 932 014</b>
Subventions pour charges de service public	7 417 000	7 417 000	8 216 886	8 216 886
Dotations en fonds propres	2 550 000	2 550 000	10 615 128	4 715 128
<b>CNV - Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (P131)</b>	<b>895 000</b>	<b>895 000</b>	<b>1 060 000</b>	<b>1 060 000</b>
Subventions pour charges de service public	895 000	895 000	915 000	915 000
Transferts	0	0	145 000	145 000
<b>Comédie Française (P131)</b>	<b>25 660 000</b>	<b>25 660 000</b>	<b>29 009 611</b>	<b>29 209 611</b>
Subventions pour charges de service public	25 304 000	25 304 000	25 304 291	25 304 291
Dotations en fonds propres	356 000	356 000	3 705 320	3 905 320
<b>Ensemble intercontemporain (P131)</b>	<b>3 870 000</b>	<b>3 870 000</b>	<b>3 970 000</b>	<b>3 970 000</b>
Subventions pour charges de service public	3 870 000	3 870 000	3 870 000	3 870 000
Dotations en fonds propres	0	0	100 000	100 000
<b>EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)</b>	<b>24 548 000</b>	<b>24 548 000</b>	<b>24 697 433</b>	<b>24 697 433</b>
Subventions pour charges de service public	21 248 000	21 248 000	21 248 083	21 248 083
Dotations en fonds propres	3 300 000	3 300 000	3 449 350	3 449 350
<b>Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges (P131)</b>	<b>4 558 000</b>	<b>4 558 000</b>	<b>4 545 340</b>	<b>4 545 340</b>
Subventions pour charges de service public	4 148 000	4 148 000	4 147 640	4 147 640
Dotations en fonds propres	410 000	410 000	397 700	397 700
<b>Opéra comique (P131)</b>	<b>12 510 000</b>	<b>12 510 000</b>	<b>13 501 000</b>	<b>13 501 000</b>
Subventions pour charges de service public	12 210 000	12 210 000	12 210 000	12 210 000
Dotations en fonds propres	300 000	300 000	1 291 000	1 291 000
<b>Opéra national de Paris (P131)</b>	<b>98 751 000</b>	<b>98 751 000</b>	<b>104 206 005</b>	<b>104 206 005</b>
Subventions pour charges de service public	97 251 000	97 251 000	97 251 005	97 251 005
Dotations en fonds propres	1 500 000	1 500 000	6 955 000	6 955 000
<b>Orchestre de Paris (P131)</b>	<b>7 994 000</b>	<b>7 994 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Subventions pour charges de service public	7 994 000	7 994 000	0	0
<b>Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P224)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>
Transferts	0	0	15 000	15 000
<b>Théâtre national de Chaillot (P131)</b>	<b>14 255 000</b>	<b>14 255 000</b>	<b>14 233 250</b>	<b>14 233 250</b>
Subventions pour charges de service public	13 530 000	13 530 000	13 530 000	13 530 000
Dotations en fonds propres	725 000	725 000	703 250	703 250

## Création

Programme n° 131 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Ecoles d'art en Région (P224)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37 500</b>	<b>37 500</b>
Transferts	0	0	37 500	37 500
<b>Théâtre national de la Colline (P131)</b>	<b>10 040 000</b>	<b>10 040 000</b>	<b>10 273 200</b>	<b>10 273 200</b>
Subventions pour charges de service public	9 480 000	9 480 000	9 480 000	9 480 000
Dotations en fonds propres	560 000	560 000	793 200	793 200
<b>Théâtre national de l'Odéon (P131)</b>	<b>12 975 000</b>	<b>12 975 000</b>	<b>13 997 650</b>	<b>13 997 650</b>
Subventions pour charges de service public	12 530 000	12 530 000	12 530 000	12 530 000
Dotations en fonds propres	445 000	445 000	1 467 650	1 467 650
<b>CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>237 500</b>	<b>237 500</b>
Transferts	0	0	237 500	237 500
<b>TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)</b>	<b>9 980 000</b>	<b>9 980 000</b>	<b>11 618 000</b>	<b>11 618 000</b>
Subventions pour charges de service public	9 580 000	9 580 000	9 580 000	9 580 000
Dotations en fonds propres	400 000	400 000	2 038 000	2 038 000
<b>Parcs nationaux (P113)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>72 000</b>	<b>72 000</b>
Transferts	0	0	72 000	72 000
<b>Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>750 000</b>	<b>750 000</b>
Transferts	0	0	750 000	750 000
<b>Institut Français (P185)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>675 000</b>	<b>675 000</b>
Transferts	0	0	675 000	675 000
<b>Réseau Canopé (P214)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
Transferts	0	0	5 000	5 000
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>136 000</b>	<b>136 000</b>
Transferts	0	0	136 000	136 000
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 000</b>	<b>12 000</b>
Transferts	0	0	12 000	12 000
<b>Total</b>	<b>281 658 000</b>	<b>281 658 000</b>	<b>307 977 955</b>	<b>303 167 955</b>
Total des subventions pour charges de service public	268 532 000	268 532 000	269 296 757	269 296 757
Total des dotations en fonds propres	13 126 000	13 126 000	36 556 198	31 746 198
Total des transferts	0	0	2 125 000	2 125 000

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

## EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Centre national de la danse		100	6	1	0	0
	Réalisation 2018	0	0	0	0	0
	Prévision 2019	0	11	2	0	0
Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris		336	43	11	0	0
	Réalisation 2018	0	0	0	0	0
	Prévision 2019	0	55	14	0	0
CNAAP - Centre national des arts plastiques		20	3	1	1	0
	Réalisation 2018	51	0	0	0	0
	Prévision 2019	50	5	0	4	0
CNV - Centre national de la chanson, des variétés et du jazz		35	2	1	1	0
	Réalisation 2018	0	0	0	0	0
	Prévision 2019	0	3	0	2	0

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Comédie Française		389	0	0	0	0
	Réalisation 2018	404	0	0	0	0
	Prévision 2019	389	0	0	0	0
Ensemble intercontemporain		42	0	0	0	0
	Réalisation 2018	47	0	0	0	0
	Prévision 2019	43	1	0	0	0
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette		207	0	0	0	0
	Réalisation 2018	207	0	0	0	0
	Prévision 2019	207	0	0	0	0
Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges		43	3	2	1	0
	Réalisation 2018	46	0	0	0	0
	Prévision 2019	44	3	3	0	0
Opéra comique		87	3	0	0	0
	Réalisation 2018	91	0	0	0	0
	Prévision 2019	90	67	0	0	0
Opéra national de Paris		1 490	53	0	0	0
	Réalisation 2018	1 509	0	0	0	0
	Prévision 2019	1 490	58	52	0	0
Orchestre de Paris		147	0	0	0	0
	Réalisation 2018	147	0	0	0	0
	Prévision 2019	0	0	0	0	0
Théâtre national de Chaillot		138	3	0	0	0
	Réalisation 2018	139	0	0	0	0
	Prévision 2019	133	5	0	3	0
Théâtre national de la Colline		92	5	5	0	0
	Réalisation 2018	93	0	0	0	0
	Prévision 2019	93	30	6	0	0
Théâtre national de l'Odéon		131	3	3	0	0
	Réalisation 2018	131	0	0	0	0
	Prévision 2019	131	3	3	0	0
TNS - Théâtre national de Strasbourg		97	0	0	0	0
	Réalisation 2018	97	0	0	0	0
	Prévision 2019	97	22	0	0	0
<b>Total</b>		<b>3 354</b>	<b>124</b>	<b>24</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
	Réalisation 2018	<b>3 403</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Prévision 2019	<b>3 353</b>	<b>263</b>	<b>80</b>	<b>9</b>	<b>0</b>
	Prévision 2019	<b>222</b>				

\* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

## PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	3 413	3 354
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
<b>Impact du schéma d'emplois 2019</b>	<b>-11</b>	<b>-11</b>
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	1	1
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	9
Abattements techniques	0	0
<b>Emplois sous plafond 2019 *</b>	<b>3 403</b>	<b>3 353</b>

\* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

**Création**

Programme n° 131 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	-11	-11

## OPÉRATEURS

## CENTRE NATIONAL DE LA DANSE

## Principaux faits structurants de l'année 2019

L'année 2019 confirme le succès public et professionnel du Centre national de la danse. Ainsi :

- 2 209 enfants, adolescents et adultes ont participé à des actions et des parcours ;
- 31 480 spectateurs pour les spectacles, expositions, conférences, soirées, horsles-murs ;
- 948 étudiants ont participé à des actions et des parcours ;
- 2 296 participants à des ateliers de pratique, des visites commentées ou des actions de sensibilisation ;
- 340 professionnels ont participé à des actions de formations et des journées d'études.

Pour sa cinquième édition, le festival *Camping*, plateforme chorégraphique axée sur la transmission et le *networking* a proposé 14 spectacles (dont 4 créations et 5 premières françaises), 43 *workshops* (39 à Pantin et 4 à Lyon), 870 heures de formation, mais également des projections, rencontres, cours du matin, tables rondes, forums, fêtes, *Camping Kids*, ressources professionnelles, Marathon des écoles, etc. Elle a réuni 3 437 spectateurs (contre 2 298 en 2018) issus de 14 pays, dont 319 artistes professionnels, 391 étudiants issus de 30 écoles d'art à travers le monde (contre 27 en 2018), etc. Cette manifestation, fruit de divers partenariats avec des institutions françaises et étrangères, confirme la place que le CND occupe dans le paysage chorégraphique.

C'est ce dont témoigne également le succès du projet « Occupation artistique », opération inédite qui a permis, durant deux jours, à 21 structures actives pour la danse (CCN, CDCN, scènes conventionnées et nationales, festivals, offices régionaux de diffusion) et 49 artistes, d'investir les studios du CND, pour des performances, rencontres, ateliers, tables rondes et projections. Cette initiative a ainsi permis de créer un espace-temps commun entre toutes ces structures et de donner une visibilité pour les artistes qu'elles soutiennent. L'événement a rassemblé au total 553 participants (174 professionnels et 379 tout public).

## Gouvernance et pilotage stratégique

Catherine Tsekenis a été nommée par décret du Président de la République en date du 11 juin 2019 directrice générale de l'établissement pour un premier mandat de trois ans, et a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Une lettre de mission lui a été adressée le 31 octobre 2019. L'établissement reste placé sous la présidence de Rémi Babinet.

L'action du CND s'est inscrite dans le contrat de performance conclu pour la période 2018-2020.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>						<b>2</b>
Transferts						2

## Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>9 627</b>	<b>9 627</b>	<b>9 430</b>	<b>9 430</b>	<b>9 582</b>	<b>9 582</b>
Subventions pour charges de service public	9 090	9 090	9 000	9 000	9 095	9 095
Dotations en fonds propres	537	537	430	430	487	487
<b>P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>286</b>	<b>286</b>			<b>184</b>	<b>184</b>
Subventions pour charges de service public	245	245			147	147
Transferts	41	41			37	37
<b>P186 – Recherche culturelle et culture scientifique</b>	<b>25</b>	<b>25</b>			<b>40</b>	<b>40</b>
Subventions pour charges de service public	25	25			40	40
<b>P147 – Politique de la ville</b>					<b>40</b>	<b>40</b>
Transferts					40	40
<b>Total</b>	<b>9 938</b>	<b>9 938</b>	<b>9 430</b>	<b>9 430</b>	<b>9 846</b>	<b>9 848</b>

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié :

- De la levée de la mise en réserve de précaution (+121 k€ en AE=CP) ;
- Du versement de subventions exceptionnelles pour un montant global de 95 k€ en AE=CP en soutien :
  - aux dispositifs de résidences et d'artiste associé (+76 k€ en AE=CP)
  - au projet *Camping* (+4,75 k€)
  - à la production de ressources en faveur de l'art chorégraphique (+14,25 k€).

En investissement sur ce même programme l'écart de 57 k€ entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2019 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-13 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle pour le renouvellement du parc de micros HF de l'établissement (+70 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, sur le programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique », l'établissement a bénéficié du versement d'une subvention exceptionnelle pour renforcer le dispositif d'aide à la recherche et au patrimoine en danse (+40 k€ en AE=CP).

Enfin, le programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture » a contribué au financement de la poursuite des projets *Constellation* et *Caravane Kids* pour l'année scolaire 2019/2020 (+147 k€ en AE=CP).

Plusieurs transferts de crédits d'intervention ont enfin été réalisés par la DRAC Auvergne Rhône-Alpes au titre du financement de plusieurs événements et programmes de formation, pour un montant global de 37 k€ en AE=CP.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>106</b>	<b>100</b>	<b>108</b>

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
– sous plafond	100	100	97
– hors plafond	6		11
<i>dont contrats aidés</i>	1		2
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'établissement rémunère 107 ETPT. L'écart de -3,5 ETPT entre les emplois autorisés en LFI et l'exécution résulte de vacances de poste suite au départ de plusieurs permanents (-0,5 ETPT), d'un décompte de CDD d'usage de formateurs, initialement prévus sous-plafond (-3 ETPT).

Les emplois hors-plafond s'établissent quant à eux à 11 ETPT correspondant à des CDD d'usage en particulier pédagogiques. Leur volume varie par définition en fonction du volume d'activité.

## ETABLISSEMENT PUBLIC DE LA CITÉ DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS

### Principaux faits structurants de l'année 2019

L'année 2019 voit à nouveau se confirmer et se consolider le succès du projet porté par l'établissement public, qui a intégré au 1er janvier 2019 l'Orchestre de Paris.

Le niveau de fréquentation 2019 est en forte hausse par rapport à l'année 2018, avec 1,65 million de personnes accueillies (+17 %). 465 concerts et spectacles payants ont été proposés, soit un niveau d'activité proches des saisons précédentes, pour une fréquentation payante qui reste très élevée (92 %). Avec 413 000 visiteurs, la fréquentation du Musée de la Musique connaît une hausse importante (+68 %) et signe sa meilleure performance, grâce notamment au succès des expositions temporaires (+60 %).

Le projet éducatif de l'établissement, connaît la même vitalité : les activités destinées aux enfants et familles représentent 460 810 entrées en 2019 (+18 %). Démon a par ailleurs poursuivi sa montée en charge avec 54 orchestres en activité cette année. Enfin, un nouvel espace patrimonial et éducatif, le studio Pierre Henry, s'est ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2019 au sein du Musée. Ce studio hybride, soutenu par le ministère de la Culture à hauteur de 300 k€, est conçu pour conjuguer valorisation patrimoniale et expérimentation tactile, ouvrant naturellement le lieu à un public plus jeune, dans le cadre d'ateliers de découverte et d'initiation à la pratique musicale.

Cette dynamique est amenée à se poursuivre grâce au projet de la Philharmonie des enfants, dont la phase de préfiguration s'est poursuivie en 2019, avec la désignation de la maîtrise d'œuvre. Lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Culture, Patrimoine et Numérique » lancé par le Secrétariat général pour l'Investissement, cette filiale bénéficiera d'une participation au capital de la Caisse des dépôts et des consignations ainsi que de trois partenaires privés.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Laurent Bayle a été nommé directeur général de l'établissement, par décret du président de la République en date du 30 mars 2016, pour un mandat de 5 ans. Il dispose d'une lettre de mission depuis le mois de janvier 2017. Patricia

## Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

Barbizet, a été nommée le 24 mars 2016 présidente du conseil d'administration de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris.

L'intégration de l'Orchestre de Paris, conduite au cours de l'année 2018 avec prise d'effet au premier semestre 2019, a rendu nécessaire la révision des statuts de l'établissement, en cours de finalisation.

Le contrat d'objectifs et de performance de l'établissement a été adopté par le conseil d'administration du 30 mars 2017 et couvre la période 2017-2020.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>10</b>	<b>10</b>				
Transferts	10	10				
<b>P131 – Création</b>	<b>38 686</b>	<b>38 686</b>	<b>36 225</b>	<b>36 225</b>	<b>46 472</b>	<b>46 472</b>
Subventions pour charges de service public	34 225	34 225	34 075	34 075	41 919	41 919
Dotations en fonds propres	4 461	4 461	2 150	2 150	4 554	4 554
<b>P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>3 680</b>	<b>3 680</b>			<b>3 472</b>	<b>3 472</b>
Subventions pour charges de service public	3 505	3 505			3 402	3 402
Transferts	175	175			70	70
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>					<b>100</b>	<b>100</b>
Subventions pour charges de service public					100	100
Transferts						
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>					<b>40</b>	<b>40</b>
Transferts					40	40
<b>P147 – Politique de la ville</b>					<b>206</b>	<b>206</b>
Transferts					206	206
<b>Total</b>	<b>42 376</b>	<b>42 376</b>	<b>36 225</b>	<b>36 225</b>	<b>50 291</b>	<b>50 291</b>

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de 7,8 M€ (AE=CP) entre le niveau de subvention inscrit en LFI 2019 et celui qui a été versé s'explique par les éléments suivants :

- L'intégration de l'Orchestre de Paris à l'établissement public au 31 décembre 2018 et le transfert de la SCSP antérieurement allouée à l'association (7 993 k€ en AE=CP) ;
  - L'annulation des crédits qui avaient été alloués à l'établissement pour assurer la coordination d'une année Offenbach (-150 k€ en AE=CP) ;
- La levée de la réserve de précaution (667 k€).

En investissement sur ce même programme, l'écart de 2,4 M€ (AE=CP) entre les crédits prévus en LFI et la réalisation 2019 résulte de :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-65 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre des Ad'ap (+68 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle pour le projet de « Philharmonie des enfants » (+400 k€ en AE=CP) ;
- Une participation au remboursement de l'AFT pour l'acquisition de la Salle Pleyel (+2 M€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié d'une subvention de fonctionnement du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » pour la phase 4 du projet DEMOS (3,4 M€ en AE=CP).

Enfin, un transfert de crédits d'interventions pour 70 k€ en AE=CP en provenance de la DRAC Guadeloupe a par ailleurs été effectué au titre de ce même dispositif.

## COMPTE FINANCIER 2019

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel <i>dont charges de pensions civiles</i>	50 663	49 896	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	44 217 44 217	44 593 44 593
Fonctionnement autre que les charges de personnel	64 543	65 169	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	16 978	16 388
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention) <i>dont dotations aux amortissements et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	13 815 13 815	14 618 14 618	Autres produits <i>dont reprises aux amortissements et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	55 246 12 500	55 611 13 744 0
<b>Total des charges</b>	<b>115 206</b>	<b>115 065</b>	<b>Total des produits</b>	<b>116 441</b>	<b>116 592</b>
Résultat : bénéfice	1 235	1 527	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	116 441	116 592	Total : équilibre du CR	116 441	116 592

\* Voté

## TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	2 550	2 401
Investissements	2 587	4 695	Financement de l'actif par l'État	2 085	4 354
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	9 534	9 534
			Autres ressources		1 120
Remboursement des dettes financières	11 534	13 534	Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>14 121</b>	<b>18 229</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>14 169</b>	<b>17 408</b>
Augmentation du fonds de roulement	48		Diminution du fonds de roulement		820

\* Voté

L'exercice 2019 présente un résultat de +1,5 M€, supérieur à sa prévision initiale qui s'élevait à 1,2 M€. Ce résultat est consolidé sur l'ensemble des Services à comptabilité restreinte (SACD) de l'établissement et recoupe des réalités variées :

- le SACD Cité de la musique-Philharmonie de Paris présente un léger bénéfice de +210 k€, qui résulte à la fois de la forte fréquentation des activités, de l'augmentation des ressources propres et du dégel intégral de la subvention pour charges de service public;
- le SACD Orchestre de Paris enregistre un excédent de +112 k€ en raison des bons résultats d'activités ;
- le SACD Démonstrations présente un déficit de -520 k€, lié à un décalage du versement des subventions qui se compenseront ultérieurement ;
- le SACD Pleyel, bénéficiaire par nature, présente un excédent de +1,7 M€.

Ce bénéfice s'emploie alors intégralement, via la CAF qu'il génère, au remboursement de l'avance consentie par l'Agence France Trésor pour l'acquisition de la salle Pleyel. Retraitée de ce mouvement, la CAF est inférieure aux prévisions de -149 k€.

Le fonds de roulement net global de l'exercice 2019 s'élève à 155,9 M€. Il comprend notamment un apport de 1,47 M€ de l'association Orchestre de Paris en 2019. Le fonds de roulement retraité (hors provisions monopolisables, cautions locataires et reprogrammation des investissements sur l'exercice suivant) s'élève à 1,93 M€. Il était de 1,97 M€ en 2018.

Il est à noter que l'écart entre le montant de SCSP enregistrée par l'établissement et celle versée par le ministère relève de la TVA. Par ailleurs, l'écart de 200k€ sur la subvention d'investissement s'explique par une dotation de 200 k€ pour la Philharmonie qui est rattachée en comptabilité patrimoniale sur l'exercice 2020.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	50 803	50 803	49 682	49 682
Fonctionnement	42 463	50 402	43 429	50 167
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 332	12 121	4 340	13 591
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>95 598</b>	<b>113 326</b>	<b>97 451</b>	<b>113 440</b>
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>90 115</b>	<b>88 237</b>
Subvention pour charges de service public	40 822	41 189
Autres financements de l'État	2 106	2 400
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	11 588	11 537
Recettes propres	35 599	33 111
<b>Recettes fléchées</b>	<b>24 795</b>	<b>23 007</b>
Financements de l'État fléchés	4 125	3 672
Autres financements publics fléchés	17 847	16 160
Recettes propres fléchées	2 823	3 175
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>114 910</b>	<b>111 244</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>1 584</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>0</b>	<b>2 196</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Concerts et spectacles	22 016	22 016	17 165	17 177	0	0	152	152	39 333	39 345
	22 061	22 061	17 799	18 151	0	0	230	166	40 091	40 378
Éditions, informations et Ressources numériques	2 209	2 209	717	706	0	0	50	50	2 976	2 965
	1 886	1 886	833	791	0	0	140	106	2 858	2 782
Éducation artistique et culturelle - Médiation	9 641	9 641	5 608	5 608	0	0	45	45	15 294	15 294
	9 122	9 122	4 787	4 690	0	0	596	198	14 504	14 009
Fonctions support (TOM)	11 306	11 306	16 330	24 205	0	0	1 885	11 674	29 521	47 185
	11 261	11 261	16 772	23 335	0	0	2 899	12 813	30 932	47 409
Musées et expositions temporaires	4 660	4 660	2 196	2 259	0	0	200	200	7 056	7 119
	4 569	4 569	2 503	2 356	0	0	475	309	7 546	7 234
Valorisation culturelle et commerciale	971	971	447	447	0	0	0	0	1 418	1 418
	783	783	736	845	0	0	0	0	1 519	1 628
<b>Total</b>	<b>50 803</b>	<b>50 803</b>	<b>42 463</b>	<b>50 402</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 332</b>	<b>12 121</b>	<b>95 598</b>	<b>113 326</b>
	<b>49 682</b>	<b>49 682</b>	<b>43 429</b>	<b>50 167</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 340</b>	<b>13 591</b>	<b>97 451</b>	<b>113 440</b>

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>0</b>	<b>2 196</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	2 000	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>2 000</b>	<b>2 196</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	186	0

## Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>2 000</b>	<b>2 196</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>1 584</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>1 584</b>	<b>0</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>416</b>	<b>2 196</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	602	2 196
<b>Total des financements</b>	<b>2 000</b>	<b>2 196</b>

\* Voté

Les dépenses sont exécutées à un niveau très proche du prévisionnel, soit à 102 % en AE (+1,9 M€) et à sensiblement plus 100 % en CP (+114 k€).

Les variations à la hausse, localisées sur différents postes, sont essentiellement liées à des ajustements, dès le BR1, du fait de l'intégration de l'Orchestre de Paris qui réalisait son premier exercice en comptabilité budgétaire. Des AE d'investissement, sur les fonctions support, ont notamment dû être ouverts en début d'exercice.

*A contrario*, on observe un niveau d'exécution des dépenses d'EAC inférieur au prévisionnel (95 % en AE et 92 % en CP). Cela s'explique par un contrôle accru des dépenses de fin de gestion afin de compenser le report de certaines recettes sur 2020, en particulier sur le SACD DEMOS.

Le solde budgétaire de l'année 2019, en déficit de 2,2 M€ est inférieur de 3,8 M€ aux prévisions initiales (le BI prévoyait un excédent budgétaire de 1,5 M€). Le déficit budgétaire final s'explique par :

- le report de crédits d'investissement 2018, non inclus au BI 2019 mais intégrés dès le BR1 ;
- des recettes propres en retrait (-2 M€) pour les SACD Orchestre de Paris (annulation de recettes de tournées mais aussi des recettes de mécénat titrées mais non encaissées en fin d'année) et Pleyel (loyers et refacturations de charges aux locataires, titrés mais non encaissés).

Les encaissements et encaissements non budgétaires correspondent à des mouvements de TVA, à des virements de compte à compte, entre régie et agence comptable, ainsi qu'à l'apport de l'Orchestre de Paris (1,4 M€).

Le solde de +8 M€, permet d'absorber les opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie, qu'il s'agisse du déficit budgétaire ou du remboursement du capital de l'avance AFT pour l'acquisition de Pleyel.

Le remboursement d'emprunt (2 M€) correspond au remboursement de l'avancée concédée par l'AFT pour le rachat de la salle Pleyel en 2009. Celui-ci est complété par un remboursement complémentaire de 2 M€ financé par une subvention exceptionnelle du ministère de la Culture, comptabilisée en comptes de tiers.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>379</b>	<b>337</b>	<b>539</b>
– sous plafond	336	337	484
– hors plafond	43		55
<i>dont contrats aidés</i>	11		14
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'établissement rémunère 539 ETPT, soit un niveau supérieur au prévisionnel et aux chroniques.

Le plafond des emplois autorisé en LFI s'établit à 484 ETPT après intégration des 147 ETPT de l'Orchestre de Paris et est intégralement consommé.

Par ailleurs, l'établissement rémunère 55 ETPT hors plafond visant principalement à soutenir le déploiement du projet DEMOS.

## CNAP - CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES

### Principaux faits structurants de l'année 2019

En 2019, le Cnap a consacré ses efforts à engager la préparation de la relocalisation de l'établissement sur un site unique à Pantin à l'horizon 2022. Ce chantier permettra de réunir sur un seul site l'ensemble des services et les réserves des collections, en partie mutualisées avec celles du Mobilier national.

Afin de préparer ce déménagement, le Cnap a lancé en 2019 un important chantier sur ses collections qui doit s'échelonner sur 3 ans. Il s'agit, avant le déménagement, de procéder à une étude complète des œuvres de la collection : récolements, inventaires précis, prises de vue photographique et mise en place des campagnes de restauration nécessaires à leur conservation et parfois même préalables à leur déplacement.

Enfin, le Cnap a mis en place à partir de 2019 un nouveau dispositif, jusqu'à présent géré par la direction générale de la création artistique (DGCA), de soutien aux galeries d'art contemporain pour le développement de partenariats avec des galeries étrangères.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Le 30 septembre 2019 Yves Robert a quitté le Cnap, après cinq ans à la tête de l'établissement. Pour lui succéder, Béatrice Salmon a été nommée directrice de l'établissement par arrêté du ministre de la Culture du 24 octobre 2019. Elle a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Le conseil d'administration du Cnap a également été renouvelé par arrêté du 7 mars 2019. Il est désormais présidé par Nathalie Talec.

Un quatrième contrat d'objectifs et de performance a été adopté par le conseil d'administration le 28 juin 2019. Il décline les nouvelles orientations du centre, fixées par le décret statutaire du 23 avril 2015. La période couverte (2019-2022) en fait néanmoins un contrat de transition, qui vise à l'installation de l'ensemble des bureaux et réserves d'œuvres de l'établissement sur le futur site de Pantin.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>85</b>	<b>85</b>				
Dotations en fonds propres	85	85				
<b>P131 – Création</b>	<b>11 538</b>	<b>11 538</b>	<b>9 967</b>	<b>9 967</b>	<b>18 832</b>	<b>12 932</b>
Subventions pour charges de service public	7 646	7 646	7 417	7 417	8 217	8 217
Dotations en fonds propres	3 892	3 892	2 550	2 550	10 615	4 715
<b>P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>88</b>	<b>88</b>			<b>78</b>	<b>78</b>
Subventions pour charges de service public	88	88			48	48
Dotations en fonds propres					30	30
<b>P147 – Politique de la ville</b>					<b>40</b>	<b>40</b>
Transferts					40	40
<b>Total</b>	<b>11 711</b>	<b>11 711</b>	<b>9 967</b>	<b>9 967</b>	<b>18 950</b>	<b>13 050</b>

En fonctionnement, sur le programme 131 « Création », l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution s'explique par les mouvements suivants :

- la levée de la réserve de précaution (+213 k€).
- Le versement d'une subvention exceptionnelle correspondant au montant toutes taxes comprises de la redevance due au titre de l'année 2019 par le Cnap à l'établissement public Paris la Défense aux termes de la convention d'occupation temporaire n°2018-5500 relative aux locaux recevant les réserves du CNAP (600 k€ en AE=CP) ;
- le versement de trois subventions complémentaires pour un montant total de +200 k€ (en AE=CP) au titre des dispositifs de soutien suivants : photographie documentaire contemporaine ; galeries d'art contemporain pour le développement de partenariats avec des galeries étrangères ; galeries d'art contemporain pour la participation à une foire à l'étranger ;

En investissement sur ce même programme, l'écart de +2,165 M€ en AE=CP s'explique par :

- l'application de la mise en réserve sur la dotation en fonds propres (-76,5 k€ en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du projet de commande publique nationale d'œuvres d'art à protocole (+400 k€ en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la valorisation de la commande photographique nationale « Flux, une société en mouvement » (+35 k€ en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du 1% artistique relatif au futur bâtiment du Cnap à Pantin (+320 k€ en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du financement d'une partie des équipements techniques de la future implantation du Cnap à Pantin (+1,487 M€ en AE=CP)

Par ailleurs, 5,9 M€ d'AE ont été imputées à tort en fin de gestion au titre du projet de Pantin.

Sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » l'établissement a bénéficié :

- du versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour la mise en œuvre de deux projets en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle et de la lutte contre la ségrégation culturelle (+48 k€ en AE=CP) ;
- du versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement dans le cadre de l'acquisition du portrait de Malraux réalisé par Yan Pei Ming dans le cadre des 60 ans du ministère de la Culture (+30 k€ en AE=CP).

Il est à noter par ailleurs que sur le programme 147 « Politique de la Ville », l'établissement a bénéficié d'une subvention de la Préfecture de la région Ile-de-France au titre du dispositif « Zone de sécurité prioritaire – Culture » et de son action au Val d'Argent (+40 k€ en AE=CP).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>24</b>
– sous plafond	20	20	19
– hors plafond	3		5
<i>dont contrats aidés</i>	1		
<i>dont apprentis</i>	1		4
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>51</b>	<b>50</b>
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		51	50
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

En 2019, l'établissement rémunère 24 ETPT, dont 19 ETPT sous plafond autorisé en LFI. L'écart d'1 ETPT résulte d'une vacance frictionnelle en l'attente de recrutements reportés (-0,3 ETPT) ou suspendus (-0,7 ETPT). Les emplois hors plafond, qui correspondent à 3 apprentis et à un doctorant bénéficiant d'une convention industrielle de formation par la recherche (Cifre), sont exécutés au niveau du prévisionnel.

## CNV - CENTRE NATIONAL DE LA CHANSON, DES VARIÉTÉS ET DU JAZZ

### Principaux faits structurants de l'année 2019

2019 a été l'année de préfiguration du Centre national de la musique créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ce chantier de préfiguration a mobilisé l'ensemble de l'équipe de l'établissement. C'est dans ce contexte que le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) a poursuivi les missions assignées par le décret n°2002-569 du 23 avril 2002, modifié par décret n°2017-255 du 27 février 2017.

Ainsi, l'établissement a poursuivi son activité de redistribution de la taxe à travers ses aides sélectives. Il a par ailleurs assuré la gestion du Fonds d'intervention pour la sécurité des sites et des manifestations culturelles. Ce fonds, créé en mars 2019 et géré par le CNV, a pour objet d'aider les acteurs du secteur du spectacle vivant touchés par des surcoûts liés à la sécurité. Ce fonds a été abondé en 2019 à hauteur de 1,065M€ pour la partie spectacle vivant (musique,

théâtre et danse). Le CNV a redistribué en 2019 1,572 M€ (aides remboursables et non remboursables) en direction de 192 bénéficiaires dans le cadre de ce fonds d'intervention (dont 592 k€ de reliquat de crédits provenant de la dotation de 2018).

### Gouvernance et pilotage stratégique

En 2019, le CNV était dirigé par Philippe Nicolas qui avait pris ses fonctions en 2014. Son conseil d'administration, comprenant 32 membres, était présidé depuis mars 2016 par Gilles Petit.

Son contrat de performance s'est achevé en 2019. Il sera renégocié dans le cadre renouvelé du Centre national de la musique (CNM).

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>1 095</b>	<b>1 095</b>	<b>895</b>	<b>895</b>	<b>1 060</b>	<b>1 060</b>
Subventions pour charges de service public	895	895	895	895	915	915
Dotations en fonds propres	100	100				
Transferts	100	100			145	145
<b>P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>75</b>	<b>75</b>			<b>1 105</b>	<b>1 105</b>
Subventions pour charges de service public	25	25			1 090	1 090
Transferts	50	50			15	15
<b>P159 – Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie</b>					<b>10</b>	<b>10</b>
Subventions pour charges de service public						2
Transferts					10	8
<b>P334 – Livre et industries culturelles</b>	<b>310</b>	<b>310</b>			<b>300</b>	<b>300</b>
Subventions pour charges de service public	300	300			300	300
Transferts	10	10				
<b>Total</b>	<b>1 480</b>	<b>1 480</b>	<b>895</b>	<b>895</b>	<b>2 475</b>	<b>2 475</b>

En fonctionnement, sur le programme 131 « Création », l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution s'explique par :

- la levée de la mise en réserve de précaution de sa subvention pour charge de service public (25 k€ en AE=CP) ;
- Une dotation de la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre des contrats régionaux de filière, qui auraient dû être imputés en titre 6 (20 k€ en AE=CP).

En transferts, sur ce même programme, l'établissement a par ailleurs bénéficié de crédits d'intervention de DRAC dans le cadre des contrats régionaux de filière lorsque l'établissement assure le portage financier des fonds. Ces transferts, pour un montant total de 145 k€ (en AE=CP) proviennent des directions régionales suivantes :

- DRAC Occitanie (65 k€ en AE=CP) ;
- DRAC Hauts-de-France (40 k€ en AE=CP) ;
- DRAC Normandie (40 k€ en AE=CP).

En fonctionnement sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », une subvention pour charge de service public a été versée au titre du Fonds d'intervention pour la sécurité des sites et des manifestations culturels (+1,065 M€ en AE=CP). Le montant intègre par ailleurs des crédits complémentaires en

provenance de la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur qui auraient également dû être imputés en titre 6 (25 k€ en AE=CP).

Sur ce même programme, l'établissement a par ailleurs bénéficié du transfert de crédits d'intervention complémentaires de la DRAC Occitanie au titre des contrats régionaux de filière (+15 k€ en AE=CP).

Enfin, en fonctionnement sur le programme 334 « Livre et industries culturelles », une subvention a été versée au titre du fonctionnement de l'observatoire de l'économie de la musique (+300 k€ en AE=CP).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>37</b>	<b>35</b>	<b>39</b>
– sous plafond	35	35	36
– hors plafond	2		3
<i>dont contrats aidés</i>	1		
<i>dont apprentis</i>	1		2
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'établissement rémunère 39 ETPT soit un niveau supérieur aux prévisions.

En LFI 2019, le plafond d'emplois autorisé s'établissait à 35 ETPT. En gestion, un emploi supplémentaire a été notifié à titre exceptionnel pour assurer la gestion du fonds d'intervention.

L'établissement emploie par ailleurs 3 ETPT hors plafond, correspondant à des salariés en apprentissage. Leur nombre est amené à évoluer annuellement afin de s'adapter aux besoins de l'établissement.

## COMÉDIE FRANÇAISE

### Principaux faits structurants de l'année 2019

Au cours de l'année civile 2019, la Comédie Française a proposé dans son lieu 4 nouvelles productions (*Fanny et Alexandre*, *Électre/Oreste*, *La Vie de Galilée* et *La Puce à l'oreille*), 8 reprises (*Britannicus*, *Lucrèce Borgia*, *Les Fourberies de Scapin*, *Les Damnés*, *L'Hôtel du libre-échange*, *Le Misanthrope*, *La Vie de Galilée* et *Électre/Oreste*). Les 348 représentations proposées ont réuni plus de 290 000 spectateurs, soit un taux de fréquentation exceptionnel (96,2% de remplissage, pour 91,9% de fréquentation payante).

L'année a par ailleurs été marquée par une diffusion importante hors du lieu : 3 tournées internationales, 3 tournées en France, dont celle du *Malade imaginaire* qui aura dépassé la 500<sup>ème</sup> représentation. L'établissement a par ailleurs

connu un rayonnement digital grâce à la poursuite du partenariat avec Pathé Live et la diffusion en cinéma de trois spectacles.

Ces excellents résultats sont atténués dans le chiffre d'affaires en raison de la perte consécutive à la longue grève du mois de décembre. Ainsi, les mouvements sociaux ont conduit à l'annulation de 31 représentations sur les 44 qui étaient programmées sur cette période. Bien que marquée par des taux de fréquentation exceptionnels en 2019 (taux global de la salle Richelieu : 96,2 % dont 91,9% de fréquentation payante), les grèves auront eu pour conséquence une perte de recettes de plus de 634 k€.

Il n'en demeure pas moins que l'année 2019 a permis à la Comédie Française de renouer avec des performances satisfaisantes, après une année 2018 en demi-teinte.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Eric Ruf a été nommé administrateur général de la Comédie-Française en conseil des ministres le 16 juillet 2014, sur proposition de la ministre de la Culture. Il dispose d'une lettre de mission qui lui a été adressée le 29 juin 2015.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>26 765</b>	<b>26 765</b>	<b>25 660</b>	<b>25 660</b>	<b>29 010</b>	<b>29 210</b>
Subventions pour charges de service public	25 304	25 304	25 304	25 304	25 304	25 304
Dotations en fonds propres	1 461	1 461	356	356	3 705	3 905
<b>P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>40</b>	<b>40</b>			<b>20</b>	<b>20</b>
Subventions pour charges de service public	40	40			20	20
<b>P230 – Vie de l'élève</b>	<b>45</b>	<b>45</b>			<b>40</b>	<b>40</b>
Subventions pour charges de service public	45	45			40	40
<b>Total</b>	<b>26 850</b>	<b>26 850</b>	<b>25 660</b>	<b>25 660</b>	<b>29 070</b>	<b>29 270</b>

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (247 k€).

En investissement sur ce même programme, l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-11 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre de 2019 d'un montant global de 3,36 M€ en AE et de 3,55 M€ en CP au titre :
  - de l'accessibilité (+1,5 M€ en AE=CP) ;
  - du dialogue compétitif de la Cité du Théâtre (+200 k€ en CP) ;
  - des équipements scéniques (+160 k€ en AE=CP) ;
  - des travaux relatifs aux cintres (+1,7 M€ en AE=CP).

L'établissement a par ailleurs bénéficié d'une subvention exceptionnelle par le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » en soutien à ses dispositifs d'éducation artistique et culturelle (20 k€ en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2019

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel <i>dont charges de pensions civiles</i>	27 731	29 796	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	24 542 24 542	24 784 24 784
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 399	11 446	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		59
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention) <i>dont dotations aux amortissements et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	2 214 2 214	2 997 2 996 0	Autres produits <i>dont reprises aux amortissements et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	13 588 874 1 980	16 559 109 1 842
<b>Total des charges</b>	<b>38 130</b>	<b>41 242</b>	<b>Total des produits</b>	<b>38 130</b>	<b>41 402</b>
Résultat : bénéfice		160	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	38 130	41 402	Total : équilibre du CR	38 130	41 402

\* Voté

## TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	640		Capacité d'autofinancement		1 206
Investissements	1 301	1 358	Financement de l'actif par l'État	345	3 705
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	340	351
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières	84	90	Augmentation des dettes financières	55	56
<b>Total des emplois</b>	<b>2 025</b>	<b>1 447</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>740</b>	<b>5 318</b>
Augmentation du fonds de roulement		3 871	Diminution du fonds de roulement	1 285	

\* Voté

L'année 2019 a été clôturée avec un résultat bénéficiaire en droits constatés, à hauteur de +160 k€ en droits constatés. En effet, le volontarisme de l'établissement pour soutenir son activité (+8,2 % de charges) s'est traduit par une progression sensible des produits (+8,6 %). Les recettes propres de l'établissement sont en progression de 36% par rapport au BI 2019 (14,6 M€ vs 10,7 M€).

Ce résultat, ainsi que le niveau structurellement élevé des reprises de provisions au titre du partage du bénéfice par les comédiens, génèrent une CAF de 1,2 M€ qui contribue, avec la dotation exceptionnelle consentie par l'Etat, à consolider la situation financière de l'établissement. Le fonds de roulement s'établit ainsi à 20 M€, soit une amélioration de 52 %, par rapport au BI 2019.

## Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	30 018	30 018	30 295	30 295
Fonctionnement	7 501	7 925	7 836	7 194
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 791	1 301	3 099	1 358
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>39 310</b>	<b>39 244</b>	<b>41 230</b>	<b>38 847</b>
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>35 898</b>	<b>36 778</b>
Subvention pour charges de service public	24 542	24 784
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	11 356	11 994
<b>Recettes fléchées</b>	<b>2 096</b>	<b>5 417</b>
Financements de l'État fléchés	345	3 705
Autres financements publics fléchés	0	62
Recettes propres fléchées	1 751	1 650
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>37 994</b>	<b>42 195</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>3 348</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>1 250</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments monuments historiques	0	0	0	0	0	45	62	45	62
	0	0	0	0	0	3	11	3	11
Dépenses artistiques	3 299	3 417	3 374	0	0	0	0	6 716	6 673
	3 465	2 941	3 013	0	0	0	0	6 407	6 478
Éducation artistique et culturelle - Médiation	72	10	10	0	0	0	0	82	82
	74	14	12	0	0	0	0	89	86
Théâtre en ordre de marche	26 101	3 808	4 275	0	0	1 746	1 239	31 655	31 615
	26 300	4 591	3 885	0	3 097	3 097	0	33 987	33 281
Valorisation culturelle et commerciale	546	266	266	0	0	0	0	812	812
	455	289	285	0	0	0	0	745	740
<b>Total</b>	<b>30 018</b>	<b>7 501</b>	<b>7 925</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 791</b>	<b>1 301</b>	<b>39 310</b>	<b>39 244</b>
	<b>30 295</b>	<b>7 836</b>	<b>7 194</b>	<b>0</b>	<b>3 097</b>	<b>3 099</b>	<b>11</b>	<b>41 230</b>	<b>40 597</b>

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 250</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	84	86
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 476	2 653
Autres décaissements non budgétaires	0	1 653
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>2 810</b>	<b>4 393</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>4 682</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	615	5 352
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	4 850
<b>Total des besoins</b>	<b>2 810</b>	<b>9 074</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>3 348</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	55	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	754	2 365
Autres encaissements non budgétaires	0	3 361
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>809</b>	<b>9 074</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>2 001</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	5 521
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 616	0
<b>Total des financements</b>	<b>2 810</b>	<b>9 074</b>

\* Voté

Les dépenses par destination sont exécutées à hauteur de 104 % en AE (soit +1,9 M€) et 99 % en CP (soit -0,4 M€). Les principales évolutions constatées résultent :

- des efforts de maîtrise des dépenses artistiques de fonctionnement qui permettent d'absorber une hausse des dépenses de personnel sur ce même poste (-0,3 M€ en AE, -0,2 M€ en CP)
- de la nécessité d'ouvrir des AE supplémentaires au titre du fonctionnement et de l'investissement du théâtre en ordre de marche afin de couvrir des besoins en équipement et exploitation courants (+2,1 M€).

Le solde budgétaire s'établit à 3,3 M€ et s'améliore significativement grâce à une maîtrise des dépenses (-1%) et une hausse des recettes (+11 %). Celle-ci résulte principalement de l'encaissement, en toute fin d'année, de subventions de la part de l'État pour les travaux qui seront en grande partie payés en 2020, et d'une augmentation de 4% des recettes propres.

L'excédent budgétaire et le solde des opérations non budgétaires liées aux travaux (+1,7 M€) permettent de consolider la trésorerie de + 4,7 M€. Ce montant est fléché sur les travaux de rénovation à conduire dans le théâtre (salle Richelieu et espaces publics).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>389</b>	<b>404</b>	<b>389</b>
– sous plafond	389	404	389
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'établissement rémunère 389 ETPT, soit un niveau inférieur aux prévisions, mais équivalent à la réalisation 2018.

Le plafond d'emplois autorisé en LFI n'est pas entièrement consommé. La sous-exécution de 15 ETPT est liée à l'organisation de la troupe, dont les effectifs se renouvellent annuellement, suscitant une vacance frictionnelle (comédiens démis, démissionnaires, faisant valoir leurs droits à la retraite, etc).

## ENSEMBLE INTERCONTEMPORAIN

### Principaux faits structurants de l'année 2019

En 2019, ultime année de transition entre les projets de l'ancien et du nouveau directeur de l'Ensemble Inter-Contemporain, l'activité se déploie à un niveau équivalent à celui des années précédentes, avec 71 concerts (dont 33 en Ile-de-France, 22 en région, 16 en tournée à l'étranger) pour 30 490 spectateurs. Les aménagements du nouveau directeur sur la programmation sont néanmoins d'ores et déjà sensibles : si le nombre de commandes et co-commandes reste stable, le nombre de créations mondiales augmente de 72 %.

Ce chiffre rend compte d'une montée en puissance du projet, ce dont témoigne également la diversification des collaborations de l'opérateur. Ainsi, l'EIC a consolidé ses partenariats traditionnels avec la Philharmonie de Paris (20 concerts en coproduction ainsi que de nombreuses actions culturelles et pédagogiques), l'IRCAM (10 collaborations), le CNSM de Paris, et le Festival d'Automne. L'ensemble dispose en outre de nouveaux partenariats, qu'il s'agisse du Carreau du Temple, de La Scala de Paris ou du Théâtre du Châtelet, dont il a assuré le concert de réouverture.

Ces partenariats doivent aussi être appréhendés à la lumière des actions de médiation et de transmission, en particulier à destination des jeunes professionnels (3 181 bénéficiaires). La mise-en-oeuvre d'une académie avec la Julliard School et le Carnegie Hall confirme notamment le rayonnement international de cet opérateur.

L'ensemble de ces activités, et les efforts de la nouvelle équipe pour assurer un pilotage renforcé de l'association, permettent, pour la première fois depuis 2012, de clore l'exercice sur un excédent de +114 k€.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Olivier Leymarie a été nommé directeur général de l'association en décembre 2017. Il est placé sous la présidence d'Henri Loyrette, dont le mandat a été renouvelé fin 2018.

Le quatrième contrat de performance de l'ensemble a été signé le 3 juin 2019 et couvre la période 2019-2022.

Enfin, l'établissement dispose d'un SPSI couvrant la période 2019-2023.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>3 870</b>	<b>3 870</b>	<b>3 870</b>	<b>3 870</b>	<b>3 970</b>	<b>3 970</b>
Subventions pour charges de service public	3 870	3 870	3 870	3 870	3 870	3 870
Dotations en fonds propres					100	100
<b>Total</b>	<b>3 870</b>	<b>3 870</b>	<b>3 870</b>	<b>3 870</b>	<b>3 970</b>	<b>3 970</b>

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (54 k€).

En investissement, sur ce même programme, l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 s'explique par le versement d'une subvention exceptionnelle au titre du renouvellement du parc mobilier (instruments et régie « son ») de l'établissement (+100 k€ en AE=CP).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>42</b>	<b>47</b>	<b>44</b>
– sous plafond	42	47	43
– hors plafond			1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

En 2019, l'établissement rémunère 44 ETPT, dont 43 autorisés en LFI. La sous-exécution du plafond d'emploi de 3 ETPT s'explique par le départ de deux musiciens, non remplacés à la fin de l'exercice, un congé sabbatique ainsi qu'un arrêt maladie de longue durée.

L'établissement a par ailleurs employé plusieurs stagiaires durant l'année, équivalant à 1 ETPT hors plafond.

**EPPGHV - ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC ET DE LA GRANDE HALLE DE LA VILLETTE****Principaux faits structurants de l'année 2019**

En 2019, l'établissement a poursuivi ses actions visant à rassembler les artistes et les publics autour d'une programmation pluridisciplinaire riche et diversifiée en particulier en faveur de l'enfance et de la jeunesse. La fréquentation a fortement augmentée en 2019 de plus de 100%, s'établissant à 2 647 977 visiteurs et spectateurs. L'exposition Toutânkhamon, qui a rassemblé plus de 1,4 millions de visiteurs, détient ainsi le record de fréquentation pour une exposition en France.

L'EPPGHV a continué d'œuvrer hors-les-murs, à la rencontre de nouveaux publics, à l'appui du dispositif « Micro-Folies ». 200 sites ont été identifiés et 57 Micro-Folies sont d'ores et déjà ouvertes sur le territoire national dans le cadre d'une première vague de déploiement. Face au succès rencontré, l'amplification du programme a été annoncée par le ministre de la Culture en juin 2020, avec pour objectif d'atteindre 1000 Micro-Folies en 2022, en métropole et sur les territoires ultramarins. Cet objectif doit être atteint à l'appui d'une collaboration renforcée de l'EPPGHV et des services déconcentrés de l'Etat, désormais responsables de la définition d'une cartographie en convergence avec les géographies prioritaires des territoires comme de la mobilisation des acteurs artistiques et culturels locaux pour la construction de projets viables dans la durée.

Le site de la Villette accueillera en 2024 les festivités et compétitions des Jeux olympiques et paralympiques de Paris. Compte-tenu des potentialités offertes par les espaces et les équipements du parc comme par sa programmation pluridisciplinaire, en 2019, l'EPPGHV a été désigné établissement « ambassadeur culturel » pour l'organisation de « l'Olympiade culturelle » 2020-2024.

Concernant les aménagements du site, la commission nationale de l'immobilier public a labellisé, en juillet 2019, le projet de construction d'un nouveau bâtiment d'exploitation pour le parc. Ce projet est conforme au schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). La maîtrise d'ouvrage de l'opération, dont le montant est évalué à 13,2 M€ TTC/TDC, hors investissement mobilier, soit 11,2 M€ HT, est assurée par l'OPPIC.

**Gouvernance et pilotage stratégique**

Didier Fusillier a été nommé président de l'EPPGHV, le 17 juin 2015, par décret du Président de la République pour un mandat de 5 ans, renouvelable 1 fois. Il dispose à ce titre d'une lettre de mission, en date du 8 décembre 2015, et s'inscrit dans les orientations fixées dans le contrat d'objectifs et de performance 2016-2019.

Le processus visant à assurer son renouvellement a été engagé en 2019, en lien avec l'élaboration d'un nouveau contrat d'objectifs et de performance.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), à l'appui duquel se poursuit désormais la politique d'entretien et d'aménagement des équipements et des bâtiments du Parc a été approuvé par le conseil d'administration le 26 novembre 2019.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur</b>						
Transferts						
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>4</b>	<b>4</b>				
Transferts	4	4				
<b>P131 – Création</b>	<b>34 378</b>	<b>29 478</b>	<b>24 548</b>	<b>24 548</b>	<b>24 697</b>	<b>24 697</b>
Subventions pour charges de service public	21 248	21 248	21 248	21 248	21 248	21 248
Dotations en fonds propres	13 130	8 230	3 300	3 300	3 449	3 449
<b>P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>3 080</b>	<b>3 080</b>			<b>48</b>	<b>48</b>
Subventions pour charges de service public	3 080	3 080			48	48
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>					<b>10</b>	<b>4</b>
Transferts					10	4
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>					<b>800</b>	<b>747</b>
Transferts					800	747
<b>P147 – Politique de la ville</b>					<b>50</b>	<b>50</b>
Transferts					50	50
<b>Total</b>	<b>37 462</b>	<b>32 562</b>	<b>24 548</b>	<b>24 548</b>	<b>25 606</b>	<b>25 546</b>

En fonctionnement, sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié d'une levée totale de la réserve de précaution (+455 k€).

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 131 « Création » s'explique en investissement par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-99 k€ en AE=CP) ;
- Une subvention complémentaire au titre des Adap (+98 k€ en AE=CP) ;
- Une subvention exceptionnelle visant à financer des travaux sur le clos et le couvert du Théâtre Paris Villette (+150 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart entre la LFI et le réalisé s'explique par le versement d'une subvention exceptionnelle affectée au projet d'éducation artistique et culturelle « Pop-Up » pour un montant de 48 k€ en AE=CP.

## Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

## COMPTES FINANCIERS 2019

## Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	12 840	13 003	Subventions de l'État	20 187	20 677
<i>dont charges de pensions civiles</i>	62	81	– subventions pour charges de service public	20 187	20 677
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	31 235	35 473	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	640	856
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	1 100	9 736	Autres produits	23 087	28 793
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	1 100	9 734	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	1 100	12 335
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		2	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		5
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>44 075</b>	<b>48 476</b>	<b>Total des produits</b>	<b>43 914</b>	<b>50 326</b>
Résultat : bénéfice		1 850	Résultat : perte	161	
Total : équilibre du CR	44 075	50 326	Total : équilibre du CR	44 075	50 326

\* Voté

## TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	161	755	Capacité d'autofinancement		
Investissements	9 390	9 102	Financement de l'actif par l'État	3 779	3 936
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	735	4
			Autres ressources		5
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>9 551</b>	<b>9 857</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>4 514</b>	<b>3 945</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	5 037	5 912

\* Voté

Initialement présenté en déséquilibre de 161 k€, le budget 2019 se clôt avec un résultat de 1,9 M€ soit une amélioration sensible résultant de :

- la levée intégrale de la mise en réserve pour 455 k€ HT ;
- l'effort pour maximiser les ressources propres, en particulier les redevances de concession (+3 %) ;
- les recettes de facturation de l'exposition Toutankhamon qui connaissent un niveau exceptionnel (4,8 M€ HT).

En effet, la hausse des charges de fonctionnement par rapport au BI est couverte par des recettes à due concurrence.

La capacité d'autofinancement reste néanmoins négative (-755 k€) et se dégrade fortement, compte tenu du niveau supérieur de reprises de provisions.

Le montant des opérations d'investissement s'établit à un niveau important (9,1 M€), soit à 97% de la prévision (9,4 M€). Les opérations courantes, soit 3,6 M€, ont été ajustées au plus près du montant de la dotation en fonds propres. La contractualisation du mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction du bâtiment d'exploitation du parc (11,2 M€ au total), la finalisation des travaux d'isolation acoustique du Zénith de Paris (4,7 M€) et les travaux du Théâtre Paris-Villette (700 k€) ont induit une augmentation importante des dépenses d'investissement de l'exercice (+ 4,6 M€ par rapport au CF 2018).

Il en résulte un prélèvement sur fonds de roulement de 5,9 M€ (soit +875 k€ par rapport aux prévisions).

Le montant de subvention pour charges de service public diffère entre le compte de résultat et le tableau de « financement de l'Etat » du fait de la TVA versée par l'établissement sur cette subvention. En outre, une contribution du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) de +487 k€ figure dans le financement de l'actif par l'Etat.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	12 840	12 840	12 935	12 935
Fonctionnement	24 335	24 335	25 821	25 049
Intervention	0	0	0	0
Investissement	9 083	9 391	19 933	9 102
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>46 258</b>	<b>46 566</b>	<b>58 690</b>	<b>47 086</b>
Dépenses de pensions civiles globales	60	60	81	81

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>41 528</b>	<b>41 817</b>
Subvention pour charges de service public	20 187	20 629
Autres financements de l'État	3 779	3 984
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 060	716
Recettes propres	16 502	16 487
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>41 528</b>	<b>41 817</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>5 038</b>	<b>5 270</b>

\* Voté

## Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Dépenses artistiques	0	12 919	12 919	0	0	0	0	12 919	12 919	
	0	12 239	12 207	0	0	0	0	12 239	12 207	
Éducation artistique et culturelle - Médiation	0	738	738	0	0	75	75	813	813	
	0	1 952	1 721	0	0	11	25	1 963	1 747	
Exploitation et valorisation du site	0	6 704	6 704	0	0	8 454	8 543	15 158	15 247	
	0	6 839	6 503	0	0	19 655	8 620	26 494	15 122	
Fonctions support	12 840	2 489	2 489	0	0	554	773	15 883	16 102	
	12 935	3 253	3 131	0	0	268	457	16 456	16 524	
Valorisation culturelle	0	1 485	1 485	0	0	0	0	1 485	1 485	
	0	1 538	1 486	0	0	0	0	1 538	1 486	
<b>Total</b>	<b>12 840</b>	<b>24 335</b>	<b>24 335</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 083</b>	<b>9 391</b>	<b>46 258</b>	<b>46 566</b>	
	<b>12 935</b>	<b>25 821</b>	<b>25 049</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19 933</b>	<b>9 102</b>	<b>58 690</b>	<b>47 086</b>	

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>5 038</b>	<b>5 270</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	4 674
Autres décaissements non budgétaires	0	440
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>5 038</b>	<b>10 384</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>5 038</b>	<b>10 384</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	15
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	3 084
Autres encaissements non budgétaires	0	792
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>3 891</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>5 038</b>	<b>6 493</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	5 038	6 493
<b>Total des financements</b>	<b>5 038</b>	<b>10 384</b>

\* Voté

En 2019, les dépenses sont exécutées à hauteur de 121 % en AE (soit +13 M€) et de 98 % en CP (soit +521 k€).

La sur-exécution s'explique principalement par les opérations exceptionnelles qui ont dû être engagées sur le site, soit +120 % en AE. Pour les dépenses relevant de l'exploitation courante néanmoins, l'exécution est très proche de la prévision (+1 %), témoignant de la capacité de l'établissement à maîtriser son fonctionnement en dépit d'une activité très dense.

Le solde budgétaire se dégrade de -233 k€ en exécution, sous l'effet de la hausse des charges de personnel (+0,7 % soit +95 k€) et de fonctionnement (+2,9 % en CP soit +714 k€) qui ne sont pas absorbées en recettes.

Le niveau du solde, très proche du prévisionnel, témoigne néanmoins de la capacité de pilotage de l'établissement.

Le déficit budgétaire de 5,3 M€ induit un prélèvement de 5,9 M€ sur le fonds de roulement et une variation de trésorerie de 6,5 M€.

Ces montants doivent néanmoins être mis en regard des montants constatés en clôture d'exercice 2018 (7,7 M€ d'apports au fonds de roulement et 7,1 M€ d'abondement à la trésorerie) : en effet, en cumul sur les deux exercices, ils demeurent nettement positifs.

Il est à noter que les autres financements de l'Etat comprennent, outre la dotation en fonds propre (3,49 M€), la contribution du FNADT (487 k€) et la subvention exceptionnelle de fonctionnement provenant du programme 224 (49 k€). La subvention pour charge de service public affichée correspond donc à la seule subvention de fonctionnement provenant du programme 131, après déduction de la TVA.

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>207</b>	<b>207</b>	<b>207</b>
– sous plafond	207	207	207
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

En 2019, l'EPPGHV sature son plafond d'emplois. Ce plafond été maintenu en 2019 par rapport à 2018, soit 207 ETPT.

## ETABLISSEMENT PUBLIC CITÉ DE LA CÉRAMIQUE - SÈVRES ET LIMOGES

### Principaux faits structurants de l'année 2019

L'année 2019 est une année dense pour la Cité de la céramique - Sèvres Limoges qui a proposé deux expositions *Forces de la nature* au musée national de la céramique à Sèvres qui s'est terminée le 1er avril 2019, et son pendant, *Formes vivantes* au musée national Adrien Dubouché de Limoges qui s'est ouverte le 9 octobre 2019.

Elle a également marqué un tournant dans le projet de transmission des savoir-faire de l'établissement, avec l'ouverture de l'unité de formation des apprentis de la manufacture de Sèvres.

Les événements commerciaux, en galerie ou dans diverses foires (BRAFA, PAD Paris et Monaco, FIAC) ont par ailleurs permis de faire rayonner la production de Sèvres. On peut notamment noter l'accueil en galeries des expositions temporaires de designers et d'artistes dont les pièces ont été produites par l'établissement à l'instar de Talin Hazbar, Lionel Estève, Arthur Hoffner, Julio Le Parc, etc.

Enfin, l'année a permis d'engager différentes opérations structurantes pour le développement de l'établissement : déploiement d'un schéma directeur de sécurité, mises aux normes hygiène et sécurité, lancement du chantier des collections à Sèvres, réaménagement de la galerie historique et travaux de rénovation à Limoges, etc.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Romane Sarfati a été renouvelée dans ses fonctions de directrice générale de l'établissement par décret du Président de la République en date du 24 juillet 2019. La présidence du conseil d'administration reste assurée par Catherine Mayenobe.

Le COP de l'établissement, qui couvre la période 2019-2022 a été validé par le conseil d'administration du 14 décembre 2018, et est en cours d'exécution.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>4 954</b>	<b>4 954</b>	<b>4 558</b>	<b>4 558</b>	<b>4 545</b>	<b>4 545</b>
Subventions pour charges de service public	4 056	4 056	4 148	4 148	4 148	4 148
Dotations en fonds propres	898	898	410	410	398	398
<b>P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>					<b>42</b>	<b>42</b>
Dotations en fonds propres					42	42
<b>Total</b>	<b>4 954</b>	<b>4 954</b>	<b>4 558</b>	<b>4 558</b>	<b>4 588</b>	<b>4 588</b>

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (79 k€).

En investissement sur ce même programme, l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution (-12 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a bénéficié d'une subvention d'investissement du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » visant à couvrir une partie des dépenses liées à la rénovation des logements de fonction (+42 k€ en AE=CP).

## COMPTE FINANCIER 2019

### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	3 101	2 699	Subventions de l'État	4 077	4 149
<i>dont charges de pensions civiles</i>		24	– subventions pour charges de service public	4 077	4 149
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	4 702	4 375	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	40	590
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	692	670	Autres produits	3 623	2 928
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	692	670	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	489	590
<b>Total des charges</b>	<b>7 803</b>	<b>7 074</b>	<b>Total des produits</b>	<b>7 740</b>	<b>7 668</b>
Résultat : bénéfice		594	Résultat : perte	63	
Total : équilibre du CR	7 803	7 668	Total : équilibre du CR	7 803	7 668

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	140	673
Investissements	755	861	Financement de l'actif par l'État	398	675
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		45
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>755</b>	<b>861</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>538</b>	<b>1 392</b>
Augmentation du fonds de roulement		532	Diminution du fonds de roulement	217	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat d'exploitation de l'année 2019 s'établit à +594 k€. Cette amélioration de +657 k€, par rapport au BI 2019 s'explique par les efforts réalisés par l'établissement pour maîtriser sa masse salariale (-13 %) et contraindre ses charges de fonctionnement (-8 %).

Ce résultat permet de générer une CAF plus conséquente (673 k€ soit +533 k€) qui contribue, aux côtés du financement d'investissements par les collectivités, à un apport de +532 k€ sur le fonds de roulement.

Celui-ci s'établit ainsi à 6,3 M€, pour une trésorerie à 4,7 M€.

## Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

Il est à noter que l'écart entre le tableau des financements consentis par l'Etat et le compte financier de l'établissement s'explique :

- Sur la SPCSP, par une erreur logicielle (-1 k€);
- Sur le financement de l'actif, par la valorisation des œuvres acquises par l'établissement pour le compte de l'Etat (+235 k€).

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	3 217	3 217	2 701	2 701
Fonctionnement	3 809	3 893	3 654	3 495
Intervention	0	0	0	0
Investissement	952	756	942	534
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>7 978</b>	<b>7 866</b>	<b>7 297</b>	<b>6 730</b>
Dépenses de pensions civiles globales	30	30	0	0

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>7 181</b>	<b>7 046</b>
Subvention pour charges de service public	4 069	4 148
Autres financements de l'État	8	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	45
Recettes propres	3 104	2 854
<b>Recettes fléchées</b>	<b>468</b>	<b>500</b>
Financements de l'État fléchés	438	440
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	30	60
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>7 649</b>	<b>7 546</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>816</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>217</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	0	1 041	1 346	0	0	532	356	1 573	1 702
	0	921	1 021	0	0	563	170	1 484	1 191
Collection	0	142	142	0	0	134	130	276	272
	0	88	99	0	0	139	131	227	231
Fonctions support	3 217	834	834	0	0	105	89	4 156	4 140
	2 701	814	792	0	0	153	54	3 668	3 547
Production culturelle	0	602	381	0	0	0	0	602	381
	0	673	563	0	0	0	0	673	563
Production et	0	956	956	0	0	181	181	1 137	1 137

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
commercialisation de porcelaine	0	979	836	0	0	87	124	1 065	960	
Publics	0 0	234 179	234 185	0 0	0 0	0 0	0 54	234 179	234 239	
<b>Total</b>	<b>3 217 2 701</b>	<b>3 809 3 654</b>	<b>3 893 3 495</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>952 942</b>	<b>756 534</b>	<b>7 978 7 297</b>	<b>7 866 6 730</b>	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>217</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	337	384
Autres décaissements non budgétaires	0	7
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>554</b>	<b>391</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>882</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	968
<b>Total des besoins</b>	<b>554</b>	<b>1 272</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>816</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	332	444
Autres encaissements non budgétaires	0	12
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>332</b>	<b>1 272</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>222</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	86
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	222	0
<b>Total des financements</b>	<b>554</b>	<b>1 272</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses sont exécutées à hauteur de 91 % en AE (soit -641 k€) et 85 % en CP (soit -1,2 M€).

Les variations notables s'expliquent comme suit :

- La sous-exécution sur la destination « collection » (-17 % en AE et -15% en CP) est liée à l'abandon de l'exposition *La scène américaine*, générant une moindre consommation de 48k€ en AE et -41 k€ en CP. Cet abandon a par ailleurs un effet indirect sur l'ensemble des autres dépenses de fonctionnement ;

## Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

- La sous-exécution sur la destination « fonctions support » (-11,7 % en AE et -14 % en CP) s'explique par une fiabilisation de la masse salariale en cours d'année (-516 k€ en AE=CP, soit -16 %) ;
- La sous-exécution sur la destination bâtiments et domaines (-5,6% en AE et -30 % en CP) s'explique, en fonctionnement, par une sous-exécution du marché UGAP (-120 k€ en AE soit -12 %, et -326 k€ en CP soit -24 %) et en investissement par le lancement parfois trop tardif de certaines opérations.

Le solde budgétaire présente un excédent de + 891 k€, soit 1 M€ de plus qu'au budget initial. Ce résultat est principalement du fait des moindres dépenses, les recettes étant quant à elles exécutées à presque 100 %.

En comptabilité budgétaire, les écarts notables entre le BI et le CF 2019 s'expliquent par :

- une sous-exécution des dépenses de personnel de toutes natures (-516 k€ en AE=CP), sous l'effet conjoncturel de vacances de postes ;
- une sous-exécution de la quasi-totalité des dépenses de fonctionnement (-155 k€ en AE et -344 k€ en CP), hors productions commerciales et programmation. Cette baisse est liée aux efforts de l'établissement pour assurer l'équilibre de l'exercice (abandons d'opérations ou report sur 2020).

Les dépenses exécutées en investissement présentent, en AE, un niveau très proche du BI. L'écart entre les crédits de paiements correspond pour partie au report d'opérations.

La trésorerie est abondée de +882 k€ sous l'effet principal de l'excédent budgétaire. Un prélèvement complémentaire sur trésorerie fléchée permet de consolider la trésorerie non fléchée de +968 k€ pour couvrir les dépenses à venir, les restes à payer s'établissant à un niveau important (1,9 M€).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>47</b>
– sous plafond	43	46	44
– hors plafond	3		3
<i>dont contrats aidés</i>	2		3
<i>dont apprentis</i>	1		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>188</b>	<b>172</b>
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		188	172
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'opérateur rémunère 47 ETPT, soit un niveau similaire au prévisionnel. Le plafond d'emplois autorisés en LFI n'est néanmoins pas entièrement consommé, en raison de la vacance de 3 postes de direction au cours de l'année.

172 ETPT ont par ailleurs été rémunérés par l'Etat, soit un niveau très sensiblement inférieur aux prévisions qui s'explique par des procédures de recrutement longues afin de remplacer les agents partis à la retraite ou effectuant une mobilité.

## Principaux faits structurants de l'année 2019

L'année 2019 est marquée par une programmation artistique exigeante qui a rencontré un succès de la part du public et des critiques. 85 représentations dont 35 lyriques ont été présentées à l'Opéra-Comique. 35 850 personnes ont assisté aux représentations lyriques. Contrairement à d'autres établissements du secteur, l'Opéra-Comique n'a pas été touché par les grèves de décembre.

L'année 2019 confirme les grandes lignes du modèle économique de l'établissement fondé notamment sur un développement important des recettes de co-productions et de tournées.

## Gouvernance et pilotage stratégique

Olivier Mantei a été nommé directeur du Théâtre national de l'Opéra Comique par décret du 27 juin 2015.

Jean-Yves Larroutourou a été nommé président du conseil d'administration du Théâtre national de l'Opéra Comique par décret du 4 avril 2018.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>13 228</b>	<b>13 228</b>	<b>12 510</b>	<b>12 510</b>	<b>13 501</b>	<b>13 501</b>
Subventions pour charges de service public	11 910	11 910	12 210	12 210	12 210	12 210
Dotations en fonds propres	1 318	1 318	300	300	1 291	1 291
<b>P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>450</b>	<b>450</b>			<b>90</b>	<b>90</b>
Subventions pour charges de service public	450	450			90	90
<b>P147 – Politique de la ville</b>					<b>30</b>	<b>30</b>
Transferts					30	30
<b>Total</b>	<b>13 678</b>	<b>13 678</b>	<b>12 510</b>	<b>12 510</b>	<b>13 621</b>	<b>13 621</b>

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (183 k€).

En investissement sur ce même programme, l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 résulte de :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-9 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement courant (+200 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre des travaux de mise en conformité de l'établissement (800 k€ en AE=CP)

L'établissement a par ailleurs bénéficié d'une subvention exceptionnelle par le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart entre la LFI au titre du projet « Maîtrise populaire » (90 k€ en AE=CP).

## Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

## COMPTE FINANCIER 2019

## Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel <i>dont charges de pensions civiles</i>	12 600	11 419	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	11 779 11 779	12 109 12 109
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 365	7 886	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	10 151	1 037
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention) <i>dont dotations aux amortissements et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		678 678	Autres produits <i>dont reprises aux amortissements et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>  <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		6 056 162  656
<b>Total des charges</b>	<b>21 965</b>	<b>19 305</b>	<b>Total des produits</b>	<b>21 930</b>	<b>19 202</b>
Résultat : bénéfique			Résultat : perte	35	103
Total : équilibre du CR	21 965	19 305	Total : équilibre du CR	21 965	19 305

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	35	243	Capacité d'autofinancement		
Investissements		1 068	Financement de l'actif par l'État		1 691
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>35</b>	<b>1 311</b>	<b>Total des ressources</b>		<b>1 691</b>
Augmentation du fonds de roulement		380	Diminution du fonds de roulement	35	

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

L'année 2019 se clôt sur un résultat de -108 k€, inférieur au prévisionnel (- 35 k€).

Cette légère dégradation (-68 k€), s'explique par une baisse des recettes propres et par la fin du dispositif CICE (-4 M€ au global) qui ne parviennent pas à être compensées par les économies réalisées sur les charges de personnel (-1,2 M€) et de fonctionnement (-1,5 M€).

En dépit d'une insuffisance d'autofinancement d'1,1 M€ (soit +943 k€), les financements consentis en fin de gestion par l'Etat permettent de limiter le prélèvement sur fonds de roulement.

Ces dotations expliquent la progression du fonds de roulement et de la trésorerie (respectivement +1,3 M€ et +514 k€).



## Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Éducation artistique et culturelle - Médiation	304 0		83 0	83 0	0 0	0 0	0 0	0 0	387 0	387 0
Théâtre en ordre de marche ou Fonctions support	6 741 0		2 541 0	2 403 0	0 0	0 0	3 396 0	3 033 0	12 678 0	12 177 0
<b>Total</b>	<b>12 600 0</b>		<b>7 083 0</b>	<b>6 945 0</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>3 896 0</b>	<b>3 711 0</b>	<b>23 579 0</b>	<b>23 256 0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 498</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	1 283
Autres décaissements non budgétaires	0	344
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>1 498</b>	<b>1 628</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	288	0
<b>Total des besoins</b>	<b>1 498</b>	<b>1 628</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>654</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	727
Autres encaissements non budgétaires	1 000	-23
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>1 000</b>	<b>1 358</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>498</b>	<b>269</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	786	-472
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	742
<b>Total des financements</b>	<b>1 498</b>	<b>1 628</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses sont exécutées à hauteur de 98 % en AE (soit -1,1 M€) et 98 % en CP (soit -510 k€).

Les dépenses artistiques ont été inférieures aux prévisions 2019 (-615 k€ en AE et -423 k€). Cette baisse s'explique notamment par l'apport en industrie de plusieurs coproducteurs, minorant les dépenses de 460 k€.

Cette baisse permet d'absorber les dépenses supérieures en termes d'EAC, de valorisation commerciale, et d'investissement courant (+460 k€ en CP).

Enfin, une sous-exécution des AE est observée dans la destination bâtiments/monuments historiques (-500 k€), sous l'effet notamment de l'ajustement de l'échéancier de travaux sur la partie classée de l'équipement.

Le solde budgétaire de l'année 2019 s'établit à +654 k€, soit +2,2 M€ par rapport au prévisionnel. Il s'explique d'une part par la baisse des dépenses de personnel (-844 k€ en AE = CP soit -7 %), et d'autre part par la hausse des financements consentis par l'Etat en investissement (+1 M€). Ils sont fléchés, pour 800 k€, sur des opérations de mise à niveau de l'équipement, notamment sur les réseaux de robinet incendie armé (RIA). Cette amélioration bénéficie par ailleurs de l'inscription de 550 k€ d'autres financements provenant de l'Etat suite à :

- l'encaissement en 2019 d'une subvention d'investissement de 400 k€ notifiée en 2018 ;
- la reprise sur le fonds de roulement d'une subvention de 150 k€ provisionnée dans le cadre des travaux de rénovation générale.

L'excédent budgétaire de l'Opéra-Comique permet de couvrir le besoin apparu au titre des travaux sur le RIA notamment sans dégrader trop fortement la trésorerie (-269 k€).

Il est à noter que le montant de la subvention pour charges de service public affiché diffère du tableau de financements de l'Etat en raison de l'application de la TVA.

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>90</b>	<b>91</b>	<b>157</b>
– sous plafond	87	91	90
– hors plafond	3		67
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'établissement rémunère 157 ETPT soit un niveau très supérieur au prévisionnel, s'expliquant par la comptabilisation hors plafond de 67 ETPT recrutés sur des postes vacants pour la durée d'une production. Étroitement dépendants de la nature de la programmation, ceux-ci correspondent pour 47 d'entre eux à des personnels techniques, et pour les 20 autres à des contrats d'artistes.

Le plafond d'emplois autorisé en LFI est presque intégralement consommé (90,19 ETPT pour 91 ETPT notifiés).

En 2019, l'Opéra a poursuivi les célébrations de son 350<sup>ème</sup> anniversaire ainsi que les 30 ans de l'Opéra-Bastille. La célébration du 350<sup>ème</sup> anniversaire a notamment permis d'atteindre une cible de mécénat de 18 M€, soit un résultat historique.

446 représentations ont été données en 2019 pour un public de 770 047 personnes. L'Opéra Bastille a accueilli 100 659 spectateurs de ballets et 337 850 amateurs d'opéra. A Garnier les programmations chorégraphiques ont attiré 179 280 spectateurs de ballet et 84 591 pour le lyrique.

Ces chiffres, s'ils sont inférieurs à ceux de 2018, doivent être lus à la lumière des perturbations qu'a connu l'établissement dans le cadre de la réforme des retraites : à compter du 5 décembre, ce ne sont pas moins de 63 représentations qui ont été annulées.

Ce mouvement de grève a une incidence directe sur le résultat de l'année (-12,8 M€) ainsi que sur le nombre de spectateurs. Hors grève, la fréquentation physique globale s'établit à 93,2%, pour une jauge financière qui atteint 90 %.

### Gouvernance et pilotage stratégique

Stéphane Lissner a été nommé, par décret du 6 février 2014, directeur de l'Opéra national de Paris, à compter du 1er août 2014. Une lettre de mission adressée le 31 mars 2015 encadre son mandat, qui s'achèvera le 31 juillet 2021.

Un directeur préfigurateur, Alexander Neef, a été nommé le 24 juillet 2019 afin d'assurer sa succession.

Un contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2019-2021, a été présenté et adopté lors du conseil d'administration du 17 juin 2019.

Un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a été élaboré, mais doit être revu afin d'ajuster la stratégie de l'établissement à sa situation actuelle.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>300</b>	<b>300</b>			<b>1 500</b>	<b>1 500</b>
Subventions pour charges de service public	300	300				
Dotations en fonds propres					1 500	1 500
<b>P131 – Création</b>	<b>133 429</b>	<b>124 429</b>	<b>98 751</b>	<b>98 751</b>	<b>104 206</b>	<b>104 206</b>
Subventions pour charges de service public	97 251	97 251	97 251	97 251	97 251	97 251
Dotations en fonds propres	36 178	27 178	1 500	1 500	6 955	6 955
<b>P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>130</b>	<b>130</b>			<b>50</b>	<b>50</b>
Subventions pour charges de service public	130	130			50	50
<b>P147 – Politique de la ville</b>					<b>60</b>	<b>60</b>
Transferts					60	60
<b>Total</b>	<b>133 859</b>	<b>124 859</b>	<b>98 751</b>	<b>98 751</b>	<b>105 816</b>	<b>105 816</b>

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (1,077 M€).

En investissement sur ce même programme, l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 131 « Création » s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (45 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'un complément d'investissement pour l'opération Bastille-Berthier (+5 M€ en AE=CP) ;
- Le versement d'un complément d'investissement pour des travaux sur les quais de déchargement des containers (+500 k€ en AE=CP).

Sur le programme 175 « Patrimoine », l'écart entre la LFI et le réalisé (1,5 M€ en AE=CP) s'explique par le financement de travaux portant sur le Palais Garnier, classé monument historique.

Enfin, l'établissement a bénéficié d'un financement exceptionnel de 50 k€ (AE=CP) du programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture » au titre du projet d'Académie Digitale.

## COMPTE FINANCIER 2019

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	156 523	152 362	Subventions de l'État	94 196	95 300
<i>dont charges de pensions civiles</i>		259	– subventions pour charges de service public	94 196	95 300
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	73 186	77 693	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	148	147
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	17 700	20 420	Autres produits	134 871	122 094
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	17 700	20 414	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		610
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		6	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		40
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	9 000	8 460
<b>Total des charges</b>	<b>229 709</b>	<b>230 054</b>	<b>Total des produits</b>	<b>229 215</b>	<b>217 541</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	494	12 513
Total : équilibre du CR	229 709	230 054	Total : équilibre du CR	229 709	230 054

\* Voté

## Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

## TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources		
			Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	
Insuffisance d'autofinancement		1 203	Capacité d'autofinancement	8 206	
Investissements	18 910	23 160	Financement de l'actif par l'État	5 355	14 037
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		25
			Autres ressources	360	458
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>18 910</b>	<b>24 363</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>13 921</b>	<b>14 519</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	4 989	9 844

\* Voté

Avec un résultat d'exploitation de -12,5 M€, l'année 2019 se conclut sur un résultat très inférieur aux prévisions initiales (-0,5 M€). Celui-ci s'explique principalement par une baisse des ressources propres de 10 %, sous l'effet du mouvement de grèves liés à la réforme des retraites, dont l'impact de l'annulation de toutes les représentations de décembre (-12,8 M€), est en effet bien supérieur aux économies générées sur les dépenses de personnel.

Ce déficit dégrade *de facto* la CAF qui s'établit à -1,2 M€ (soit -9,4 M€ par rapport au BI). Au regard de l'ambitieux programme d'investissement en cours, un montant de 9,8 M€ a dû être prélevé sur le fonds de roulement (+4,15 M€ par rapport à la prévision initiale).

La hausse du fonds de roulement (tout comme de la trésorerie) s'explique par le fait que le BI 19 a été voté en 2018, avant la notification des subventions attribuées en fin d'année 2018 pour la salle modulable, d'un montant de 24,5 M€.

Le montant de subvention pour charges de service public diffère entre le compte de résultat et le tableau de « financement de l'Etat » du fait de la TVA versée par l'établissement sur cette subvention.

En outre, le tableau de financement abrégé rend compte d'une augmentation de l'actif financé par l'Etat de +5,6 M€, suite à la valorisation des travaux menés par l'OPPIC sur le Palais Garnier.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	156 423	156 423	152 601	152 601
Fonctionnement	69 937	53 868	56 665	51 821
Intervention	0	0	0	0
Investissement	22 830	18 400	22 332	18 297
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>249 190</b>	<b>228 691</b>	<b>231 598</b>	<b>222 718</b>
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>216 490</b>	<b>209 150</b>
Subvention pour charges de service public	94 196	95 300
Autres financements de l'État	1 455	1 955
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	148	212
Recettes propres	120 691	111 682
<b>Recettes fléchées</b>	<b>3 280</b>	<b>6 559</b>
Financements de l'État fléchés	3 200	6 500
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	80	59
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>219 770</b>	<b>215 709</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>8 921</b>	<b>7 009</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques		39 381 38 748	21 751 19 633	21 499 19 577	0 0	0 0	0 0	0 0	61 132 58 382	60 880 58 326
Éducation artistique et culturelle - Médiation		2 719 2 379	1 240 1 155	1 240 1 155	0 0	0 0	0 0	0 0	3 959 3 535	3 959 3 535
Théâtre en ordre de marche		114 264 111 231	40 138 29 423	24 018 24 877	0 0	0 0	22 830 22 332	18 400 18 297	177 232 162 986	156 682 154 404
Valorisation culturelle et commerciale		59 243	6 808 6 419	7 111 6 304	0 0	0 0	0 0	0 0	6 867 6 661	7 170 6 547
<b>Total</b>		<b>156 423 152 601</b>	<b>69 937 56 630</b>	<b>53 868 51 913</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>22 830 22 332</b>	<b>18 400 18 297</b>	<b>249 190 231 564</b>	<b>228 691 222 811</b>

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>8 921</b>	<b>7 009</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	637
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	14 454	10 399
Autres décaissements non budgétaires	0	27 215
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>23 375</b>	<b>45 260</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	4 876
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>23 375</b>	<b>45 260</b>

## Création

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
---------	---------------------	-------------------------

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	496
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	16 864	8 349
Autres encaissements non budgétaires	0	29 526
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>16 864</b>	<b>38 372</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>6 511</b>	<b>6 889</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	6 511	11 765
<b>Total des financements</b>	<b>23 375</b>	<b>45 260</b>

\* Voté

Les dépenses de l'établissement sont exécutées à hauteur de 93 % en AE (soit -17,6 M€) et 98 % en CP (soit -5,9 M€).

Le mouvement social a conduit à une réduction des dépenses. Ainsi, les dépenses artistiques et d'EAC sont sous-exécutées de 5 % en AE et en CP (soit -3,7 M€ et -3 M€) en raison de l'adaptation des dépenses de personnel et de fonctionnement à l'activité. Il en va de même pour les dépenses associées aux fonctions support.

Ainsi, seule la masse salariale liée à la valorisation culturelle progressent (+243 k€), tout en restant minoritaire dans l'équilibre global.

Enfin, en AE, la sous-exécution s'explique principalement par un ajustement aux besoins de fonctionnement courant de l'établissement.

Le solde budgétaire de l'année 2019 s'établit à -7 M€, soit +21 % par rapport aux prévisions initiales.

Cette amélioration de +1,9 M€ s'explique cependant par les subventions de l'Etat ayant un impact positif sur le solde. Celui-ci a en effet procédé à l'octroi de deux subventions, l'une de 5 M€ pour la construction de la salle modulable sur le programme 131 et l'autre de 1,5 M€ sur le programme 175 pour les travaux de couverture de l'Opéra Garnier. L'établissement a par ailleurs bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution.

Sans ces subventions en investissement le résultat budgétaire aurait été très dégradé en raison des pertes de recettes de billetterie dues aux mouvements sociaux (-8 M€ en comptabilité budgétaire).

Les principales raisons des mouvements de trésorerie de l'Opéra 2019 sont de deux ordres :

- négatif, avec le remboursement des places pour les représentations annulées. Ces remboursements des spectacles 2019 auront également une incidence sur la trésorerie 2020 puisque certains clients n'ont pas encore été indemnisés ;
- positif, grâce au versement des subventions d'investissement complémentaires (Salle modulable et couverture de Garnier).

Il est à noter que le fléchage des variations de trésorerie n'est défini qu'en compte financier.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>1 543</b>	<b>1 509</b>	<b>1 548</b>
– sous plafond	1 490	1 509	1 490
– hors plafond	53		58
<i>dont contrats aidés</i>			52
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

La consommation des emplois sous plafond s'élève à 1490 soit -19 ETPT par rapport au plafond autorisé. Cette sous-consommation s'explique par un moindre recours au CDD d'accueil et de sécurité en raison des grèves de décembre 2019 et n'est par définition pas pérenne.

L'établissement rémunère par ailleurs 58 ETPT hors plafond correspondant à des salariés bénéficiant d'un contrat aidé (52 ETPT) ou recrutés en CDD d'usage sur des postes vacants pour la durée d'une production (6 ETPT).

## ORCHESTRE DE PARIS

Résident principal de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris depuis 2015, l'Orchestre de Paris a intégré cet établissement public le 1<sup>er</sup> janvier 2019, au terme d'un processus de concertation initié en avril 2018.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>7 994</b>	<b>7 994</b>	<b>7 994</b>	<b>7 994</b>		
Subventions pour charges de service public	7 994	7 994	7 994	7 994		
<b>Total</b>	<b>7 994</b>	<b>7 994</b>	<b>7 994</b>	<b>7 994</b>		

L'écart entre le niveau de la SCSP prévue en LFI 2019 et l'exécution s'explique par l'intégration, au 31 décembre 2018 de l'Orchestre de Paris par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et par le transfert de la SCSP antérieurement allouée à l'association (7 993 k€ en AE=CP).

**Création**

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS**

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>147</b>	<b>147</b>	
– sous plafond	147	147	
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'écart entre le plafond d'emploi de prévu en LFI 2019 et l'exécution s'explique par l'intégration, au 31 décembre 2018 de l'Orchestre de Paris par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris à laquelle ces emplois ont été transférés.

**THÉÂTRE NATIONAL DE CHAILLOT****Principaux faits structurants de l'année 2019**

Avec 117 371 spectateurs payants, pour 222 représentations, l'établissement connaît une baisse de fréquentation par rapport aux projections, qui s'appuyaient sur les performances record de 2018 (-15,7 %). Celle-ci s'explique notamment par une maîtrise de la programmation (baisse du nombre de spectacle au profit d'un allongement des séries), et par l'impact des différents mouvements sociaux sur le théâtre. Ainsi, le mouvement des « gilets jaunes » au premier trimestre, et la grève des transports, en fin d'année, ont conduit une partie du public à reporter ou annuler sa venue à certains spectacles durant ces deux périodes.

Cette baisse de fréquentation doit néanmoins être nuancée au regard de l'attrait de l'établissement. Ainsi, 3 spectacles ont finalement pu être proposés en tournée, contre 2 en 2018 (YOOO !!! d'Emanuel Gat, *Solstice* de Blanca Li, *Samsara* de Jann Gallois). L'établissement a co-produit 15 de ses 37 spectacles, soit 0,7 M€ de recettes de co-production.

Cette baisse ne rend pas compte de l'activité notable du théâtre en matière d'action culturelle. Outre la poursuite de « Chaillot en partage : réussir l'ensemble », l'établissement a mené différents projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) : parcours danse au Lycée François Rabelais – Paramédical et social Paris 18<sup>ème</sup> ; dispositif d'EAC en partenariat avec Sciences Po pour de l'œuvre monumentale de Freddy Tsimba *Porteuse de vie* ; projet autour du spectacle *Franchir la nuit* de Rachid Ouramdane avec un groupe composé de jeunes migrants et d'élèves de l'école élémentaire Chaptal Paris 9<sup>ème</sup>, etc.

Enfin, la poursuite des négociations syndicales en 2019 a permis de consolider la gestion de l'établissement : mise-en-œuvre d'un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, mise en place du Comité social et économique (CSE), refonte des nomenclatures et clarification des niveaux d'embauche.

**Gouvernance et pilotage stratégique**

Le Théâtre national de Chaillot est dirigé par Didier Deschamps et placé sous la présidence de Stéphane Richard.

L'établissement s'inscrit dans le cadre du contrat de performance 2017-2019, approuvé par son conseil d'administration lors de sa séance du 14 mars 2017.

Par ailleurs, l'actualisation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), débutée en 2017, a continué en 2019 (le SPSI en cours date de 2010).

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>14 574</b>	<b>14 574</b>	<b>14 255</b>	<b>14 255</b>	<b>14 233</b>	<b>14 233</b>
Subventions pour charges de service public	13 531	13 531	13 530	13 530	13 530	13 530
Dotations en fonds propres	1 043	1 043	725	725	703	703
<b>P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>50</b>	<b>50</b>			<b>30</b>	<b>30</b>
Subventions pour charges de service public	50	50			30	30
<b>P147 – Politique de la ville</b>					<b>60</b>	<b>60</b>
Transferts					60	60
<b>Total</b>	<b>14 624</b>	<b>14 624</b>	<b>14 255</b>	<b>14 255</b>	<b>14 323</b>	<b>14 323</b>

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié de la mise en réserve de précaution (226 k€).

En investissement, l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 131 « Création » s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution (-22 k€ en AE=CP).

L'établissement a par ailleurs bénéficié d'une subvention exceptionnelle sur le programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture » au titre de la poursuite du projet de tournée tout terrain du spectacle YOOO !!! d'Emanuel Gat (30 k€ en AE=CP).

Le théâtre a également bénéficié de 60 k€ du programme 147 « Politique de la Ville » .

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>141</b>	<b>139</b>	<b>138</b>
– sous plafond	138	139	133
– hors plafond	3		5
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			3
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			

**Création**

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'exécution 2019 des emplois sous-plafond fait apparaître une baisse de 6,4 ETPT par rapport à la prévision. Cette différence s'explique notamment par :

- des vacances de poste longues (service couture, direction du bâtiment,...) ;
- la sortie des effectifs permanents de deux salariés, remplacés par des CDD à la direction du développement des publics ;
- plusieurs congés sans solde pris par des personnels techniques permanents (avec un effet report indirect dans le recours à des CCD d'usage).

Concernant les emplois hors-plafond, l'exécution 2019 est légèrement supérieure à la prévision (+1,1). Comme en 2018, hors recours aux CDD d'usages sur des postes vacants pour la durée d'une production, ils correspondent à un emploi financé sur recettes fléchées et trois contrats d'apprentissage.

## THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE

### Principaux faits structurants de l'année 2019

L'année 2019 s'inscrit dans la dynamique de développement du projet porté par Wajdi Mouawad depuis son arrivée en 2017.

Ainsi, l'activité a été très importante : 12 spectacles, dont 2 créations (*Fauves*, *Mort prématurée d'un chanteur populaire*) ont été proposées dans le théâtre, pour 271 représentations. 19 villes ont par ailleurs accueilli 3 spectacles en tournées (*Tous des Oiseaux*, *Inflammation du verbe vivre* et *Seuls*), pour 62 dates (soit une progression de la diffusion de 30 % par rapport à 2018). L'ensemble de ces propositions ont réuni 146 623 spectateurs (soit +3 % par rapport à 2018), alors même que la fin de l'année a été fortement perturbée par les mouvements sociaux.

Cette vitalité s'illustre par ailleurs par le déploiement, à de multiples niveaux, des actions en faveur de la jeunesse : programmation de jeunes auteurs et de jeunes équipes artistiques, les rencontres/débats invitant la participation d'étudiants, partenariats avec des établissements scolaires et des universités, intensification de la communication numérique. En 2019, les spectateurs de -30 ans ont ainsi constitué 37 % de la programmation payante, soit 2 points de plus qu'en 2018.

### Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Wajdi Mouawad, nommé par décret du Président de la République en date du 6 avril 2016. Un nouveau mandat de 5 ans a commencé le 28 mai 2018, sur la base de la lettre de mission signée le 11 janvier 2017.

Il inscrit par ailleurs son action dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de performance 2017-2020, approuvé en avril 2017.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>11 223</b>	<b>11 223</b>	<b>10 040</b>	<b>10 040</b>	<b>10 273</b>	<b>10 273</b>
Subventions pour charges de service public	9 480	9 480	9 480	9 480	9 480	9 480
Dotations en fonds propres	1 743	1 743	560	560	793	793
<b>P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>100</b>	<b>100</b>			<b>60</b>	<b>60</b>
Subventions pour charges de service public	100	100			60	60
<b>P147 – Politique de la ville</b>					<b>17</b>	<b>17</b>
Transferts					17	17
<b>Total</b>	<b>11 323</b>	<b>11 323</b>	<b>10 040</b>	<b>10 040</b>	<b>10 350</b>	<b>10 350</b>

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (129 k€).

En investissement, l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 131 « Création » s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-17 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre des transformations de la façade son et la réalisation d'une étude-géomètre (+250 k€ en AE=CP).

L'établissement a par ailleurs bénéficié d'une subvention exceptionnelle par le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », de +60 k€ en AE=CP en soutien aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle de l'établissement.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>97</b>	<b>93</b>	<b>123</b>
– sous plafond	92	93	93
– hors plafond	5		30
<i>dont contrats aidés</i>	5		6
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

En 2019, l'établissement sature son plafond d'emplois, soit 93 ETPT.

Les emplois hors plafond correspondent pour la majeure partie à des CDD d'usage recrutés sur des postes vacants pour la durée d'une production. Il est à noter par ailleurs que le plafond voté par l'organisme au budget initial 2019 comportait 5 ETPT hors plafond qui ne sont pas reportés dans la prévision présentée ici.

## THÉÂTRE NATIONAL DE L'ODÉON

### Principaux faits structurants de l'année 2019

Avec 134 644 spectateurs pour un résultat budgétaire de +0,5 M€, l'exercice 2019 se conclut sur une moindre performance par rapport à 2018 (-56 %), mais une amélioration nette par rapport aux prévisions initiales (+187 %).

Ce bilan s'explique en partie par le succès de la grande majorité des spectacles, que ce soit dans ses murs (les *Idoles*, *Un Ennemi du peuple*, et la reprise de *Saigon* notamment) ou sur le territoire (+300 k€ résultant de l'allongement de la tournée de l'Ecole des femmes). Il rend compte également des efforts de l'établissement pour maîtriser, en gestion, la progression du théâtre en ordre de marche.

Ce résultat s'avère d'autant plus satisfaisant au regard de difficultés rencontrées par le théâtre au cours de l'année. En effet, celui-ci a assumé une prise de risque artistique sur certaines créations de l'établissement, notamment sur la *Trilogie de la vengeance*, et a été impacté par les grèves de fin d'année qui ont conduit à l'annulation de 6 représentations, ainsi qu'à une érosion de la fréquentation.

### Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Stéphane Braunschweig, nommé par décret du Président de la République en date du 15 janvier 2016. Il dispose d'une lettre de mission qui lui a été adressée par le ministre de la Culture le 10 janvier 2017.

Il inscrit par ailleurs son action dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de performance qui couvre la période 2017-2020.

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>14 819</b>	<b>14 819</b>	<b>12 975</b>	<b>12 975</b>	<b>13 998</b>	<b>13 998</b>
Subventions pour charges de service public	12 530	12 530	12 530	12 530	12 530	12 530
Dotations en fonds propres	2 289	2 289	445	445	1 468	1 468
<b>P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>40</b>	<b>40</b>				
Subventions pour charges de service public	40	40				
<b>P147 – Politique de la ville</b>					<b>30</b>	<b>30</b>
Transferts					30	30
<b>Total</b>	<b>14 859</b>	<b>14 859</b>	<b>12 975</b>	<b>12 975</b>	<b>14 028</b>	<b>14 028</b>

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (175 k€).

En investissement sur ce même programme, l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-13 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles pour un montant global de +1,036 M€ en AE=CP au titre de :
  - l'achat de logiciels, et la mise-en-œuvre de rénovations thermiques (+290 k€ en AE=CP) ;
  - l'accessibilité, du remplacement du parc lumière et d'une étude sur les flux de l'Odéon 6<sup>e</sup> (+746 k€ en AE=CP).

Enfin, sur le programme 147 « Politique de la Ville », l'établissement a bénéficié d'une subvention de 30 k€ en AE=CP provenant de la Préfecture de l'Île-de-France au titre du projet « Nos âmes civiles » mené en jumelage avec la ville de Corbeil-Essonnes.

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>134</b>	<b>131</b>	<b>134</b>
– sous plafond	131	131	131
– hors plafond	3		3
<i>dont contrats aidés</i>	3		3
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

En 2019, l'établissement rémunère 134 ETPT, dont 131 autorisés en LFI. Il consomme ainsi l'intégralité de son plafond d'emplois.

3 ETPT bénéficiant d'un contrat aidé ont par ailleurs été employés hors plafond.

## TNS - THÉÂTRE NATIONAL DE STRASBOURG

### Principaux faits structurants de l'année 2019

L'année 2019 était l'ultime année de la programmation prévue par Stanislas Nordey dans le cadre de son premier mandat de Stanislas Nordey à la tête de l'établissement. Elle constitue donc une année charnière pour le projet du théâtre, qui célébrait par ailleurs ses cinquante ans.

Après une année 2018 en retrait, l'année 2019 a été marquée par une reprise nette de l'activité. Ce sont ainsi 16 spectacles qui ont été proposés au TNS (dont 7 créations portées ou co-portées par le théâtre), pour 140

**Création**

Programme n° 131 | OPÉRATEURS

représentations. 9 spectacles ont été proposés en tournées, pour 206 représentations et 69 000 spectateurs, soit un niveau qui n'avait plus été observé depuis 2014. Le succès de la tournée *d'I am Europe* de Falk Richter, spectacle coproduit et diffusé dans 8 pays européens (France, Allemagne, Suède, Pays - Bas, Croatie, Belgique, Italie et Suisse) est particulièrement révélateur du rayonnement de la structure. Cette programmation a une traduction budgétaire directe, puisque les recettes d'activité s'établissent à 1,7 M€, soit +21 % par rapport à 2018 et +16 % par rapport aux cibles initiales.

Au global, le volume d'activité, est donc important et se démarque également par l'attention aux actions de renouvellement du public : 37% des spectateurs payants du TNS ont ainsi moins de 28 ans.

L'activité de l'Ecole du TNS demeure riche : insertion dans la vie professionnelle du Groupe 44, continuité du travail de formation du Groupe 45, recrutement sur concours du Groupe 46 en septembre, organisation de temps forts à Montpellier (Printemps des Comédiens), au Festival d'Avignon et au TNS, pérennisation et collaboration avec les artistes-associés au cœur du projet de Théâtre-Ecole, renouvellement partiel de l'équipe pédagogique, etc.

C'est ce développement que doit venir consolider la conduite des travaux de rénovation de l'équipement (dont le Hall Grüber et le remplacement des fenêtres), qui ont été amorcés en 2019.

**Gouvernance et pilotage stratégique**

L'établissement est dirigé par Stanislas Nordey, nommé par décret du Président de la République en date du 26 septembre 2014. Il a été renouvelé dans ses fonctions le 29 novembre 2018.

Enfin, l'établissement inscrit son action dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de performance couvrant la période 2016-2019.

**FINANCEMENT DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P131 – Création</b>	<b>12 344</b>	<b>12 344</b>	<b>9 980</b>	<b>9 980</b>	<b>11 618</b>	<b>11 618</b>
Subventions pour charges de service public	9 580	9 580	9 580	9 580	9 580	9 580
Dotations en fonds propres	2 764	2 764	400	400	2 038	2 038
<b>P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>124</b>	<b>124</b>			<b>94</b>	<b>94</b>
Subventions pour charges de service public	100	100			60	60
Transferts	24	24			34	34
<b>Total</b>	<b>12 468</b>	<b>12 468</b>	<b>9 980</b>	<b>9 980</b>	<b>11 712</b>	<b>11 712</b>

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'établissement a bénéficié de la levée de la mise en réserve de précaution (128 k€).

En investissement sur ce même programme, l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-12 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de trois subventions complémentaires pour un montant global de 1,65 M€ visant à couvrir :
  - l'achat de micro HF pour l'Ecole (100 k€ en AE=CP) ;

- la poursuite des travaux du hall Gruber (1,25 M€ en AE=CP) ;
- les travaux sur les équipements (300 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart entre la LFI et le réalisé 2019 s'explique en fonctionnement par le versement d'une subvention de +60 k€ en AE=CP en soutien de l'action d'EAC de l'établissement.

Enfin, l'établissement a bénéficié en transferts d'une subvention de 13 k€ de la DRAC Grand-Est pour un projet de formation théâtre au Lycée international de Strasbourg et de crédits d'intervention pour un montant de 21 k€ en AE=CP au titre des bourses étudiantes.

## ■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>97</b>	<b>97</b>	<b>119</b>
– sous plafond	97	97	97
– hors plafond			22
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

En 2019, l'établissement rémunère 118 ETPT, dont 97 autorisés en LFI, saturant ainsi son plafond d'emplois.

Il rémunère par ailleurs 22 emplois hors plafond correspondant à des CDD d'usage recrutés sur des postes vacants pour la durée d'une production ou à des intervenants formateurs auprès de l'école.